

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

VOL. 2—No. 16

MONTREAL, 23 JANVIER, 1873.

[2 PAR ANNÉE

LE NEGOCIANT CANADIEN

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE et de L'INDUSTRIE

PARAISANT LE

JEUDI de CHAQUE SEMAINE

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française.

Il contient les informations commerciales les plus complètes. La revue est sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laisse rien à désirer.

Une remise libérale est accordée aux annonceurs à long termes.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 10, Rue St. Nicolas.

Abonnement, - - - - \$2 par an
Annonces - 10 cts par ligne par insertion

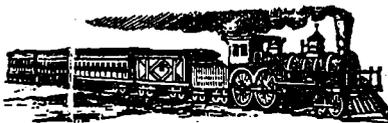
L. E. MORIN & CIE

EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Chemins de Fer du Canada Central

DE

Brockville et d'Ottawa.



GRANDE ROUTE A VOIE LARGE CONDUISANT A OTTAWA.

LE ET APRES LUNDI LE 6 MAI COURANT, les convois partiront comme suit :

DE BROCKVILLE

EXPRESS à 8.00 A. M., arrivant à Ottawa à 1.00 P. M., et à Sand Point à 1.30 P. M.
TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Sand Point à 9.30 P. M.

EXPRESS DIRECT D'OTTAWA, à 3.30 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand-Tronc de l'Est à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 7.10 P. M.

D'OTTAWA.

EXPRESS DIRECT DE L'OUEST à 10.00 A. M., arrivant à Brockville à 1.40 P. M., en connexion avec l'Express de jour du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest.

TRAIN DE LA MAILLE à 4.00 P. M., arrivant à Brockville à 9.35 P. M.

ARRIVANT A SAND POINT.

à 1.20 P. et à 9.30 P. M.

PARTANT DE SAND POINT

à 6.00 A. M., 11.40 A. M., et à 3.30 P. M.

Les Trains du Canada Central et les embranchements de Perth font connexion régulière avec tous les trains du chemin de fer B. et O.
Transbordements faits avec diligence. PAS DE TRANSBORDMENT LORSQU'ILS CHARS SONT CHARGES AU COMPLET POUR UNE STATION SPECIALE.

H. ABBOTT,

Brockville, 4 Mai 1872. Directeur. 3

LIGNE ALLAN.



Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MAILLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1871-72--Arrangements d'Ete.

Les Lignes de cette Compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double engin.

Vaisseaux.	Ton.	Commandants.
POLYNESIAN.....	4100	[En construction.]
CIRASSIAN.....	3400	[En construction.]
MANITOBAN.....	4100	[En construction.]
SARMATIAN.....	3900	Capt. J. Wylie.
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt. Ballantyne.
PRUSIAN.....	3000	Lt. Dutton, R. N. R.
AUSTRIAN.....	2700	Capt. Brown.
NESTORIAN.....	2700	Capt. A. Aird.
MORAVIAN.....	2850	Capt. Graham.
PERUVIAN.....	2700	Lt. Smith, R. N. R.
GERMANY.....	3250	Capt. Trocks.
GASPIAN.....	3200	Capt. Ritchie.
HIBERNIAN.....	3434	Capt. R. S. Watts.
NOVA SCOTIAN.....	2300	Capt. Richardson.
NORTH AMERICAN.....	1784	Capt. Miller.
CORINTHIAN.....	2400	Capt. Jas. Scott.
OTTAWA.....	1811	Lt. Archer, R. M. R.
ST. DAVID.....	1650	Capt. E. Scott.
ST. ANDREW.....	1432	Capt. H. Wylie.
ST. PATRICK.....	1207	Capt. Stephen.
NORWAY.....	1100	Capt. C. N. Mylins.
SWEDEN.....	1150	Capt. MacKenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Mailles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) doivent être envoyés de Québec :

Polynesian.....	7 déc.	"
Scandinavian.....	14 "	"
Prussian.....	21 "	"
Peruvian.....	28 "	"
Sarmatian.....	4 janv.	"
Moravian.....	11 "	"
Polynesian.....	18 "	"

Prix ou Passage de PORTLAND :—

Cabine.....	\$70 à \$90
Entrepont.....	\$25

Un Chirurgeon expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les o bins ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret ou autres détails, s'adresser.

A Portland, à J. L. FARMER ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLAN, RAE & Co. ; au Havre à JOHN M. CURRIE, 21 Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 21 Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMIDT & Co. ou à RICHARD BERNIS ; à Rotterdam, à G. P. ITTMAN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERY & GREENHORN, 17 Gracechurch Street ; à Glasgow, à JAMES et ALKX. ALLAN, 70, Great Clyde Street ; à Liverpool, à ALLANS Bros. James Street, ou à

H. & A. ALLAN,
17 Coin des Rues Youville et Commune.

W. & F. P. CURRIE & CIE.

100, RUE DES SŒURS GRISSES.

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouilloires, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Etain,

TUBES POUR BOUILLOIRES, TUBES A GAZ,

Etain en Lingot, Rivets, Marbre Veiné
Cuivre en Lingot, Fil de Fer, Ciment Romain,
Cuivre en Feuilles, Fil d'Acier, De Portland
Antimoine, Vitres, De du Canada,
Zinc en Feuilles, Peintures, Tuile à Paver,
Zinc en Lingots, Terre à brique, Vases de Jardin,
Plomb en Saumon, Pine Covers Dessus Chemn,
Rouge du Plomb, Briques Mour-Fontaines,
Blanc de Plomb, TUYAUX de DRAINAGE,
Tuiles à Paver Encastumés Patentés, etc.

Manufacturiers de BOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en mains.



Chemin de Fer le Grand Tronc DU CANADA

Arrangements d'hiver

Chars Palais (Pullman) et magnifiques

Chars ordinaires et neufs à tous les Trains de Jours, Chars Palais Doroitrs, à tous les Trains de Nuit, sur toute la Ligne.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST

Maille Quotidienne pour Prescott, Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à 8.00 A. M.
Express de nuit, do do do ... 8.00 P. M.
Train de la Maille de Nuit pour Toronto et toutes les stations intermédiaires 6.00 A. M.
Train local pour les passagers pour Vaudreuil, à 4.00 P. M.
Trains laissant Montréal pour Lachine, à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 3.00 P. M., 5.00 P. M., et 6.00 P. M.
Trains laissant Lachine pour Montréal, à 8.00 A. M., 10.00 A. M., 3.30 P. M., 5.30 P. M., et 6.00 P. M.
Le Train de 8.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST

Express pour Boston via Vermont Central 8.40 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.30 P. M.
Train de la Maille pour St. Jean et Rousselle Point, en connexion avec les Trains de Stearns, Sheffield et Chambly et en jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est
Train de passagers du jour pour Island Pond, et toutes les stations intermédiaires 6.15 A. M.
Train de la maille pour St. Hyacinthe, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Portland, Boston 1.45 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Rivière du Loup, Cacouna, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas 10.30 P. M.
Express pour Québec, à minuit.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées.
La magnifique vapeur "CARLOTTA" communiquera avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissera Portland pour Halifax, N. E., tous les Vendredis, à 4.00 p. m. Ce vapeur offre tout le confort possible aux passagers et pour le transport du fret.

Le vapeur "CHASE" fera aussi le voyage entre Portland et Halifax.
La Compagnie Internationale des Steamers faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et Jeudis à 6.00 p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

BAGAGE ÉTIQUETÉ.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.
Pour plus amples informations et l'heure de départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 143, Rue St. Jacques.
C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

Montréal, 10 Janv. 1872.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 22 Octobre 1872.

Distribuées.		MALLES.	Levées	
A. M.	P. M.	ONTARIO.	A. M.	P. M.
8.00	Ottawa, p. chemin de fer (a)	6.00	6.45
11.00	Province d'Ontario. (a)	7.00	6.45
.....	Rivière Ottawa par route	7.00
QUEBEC.				
8.00	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vaneur.	5.00
.....	Québec, p. chemin de fer Townships, C. F. T. Riv. Arthabaska et Riv. du Loup.	7.00
8.00	St. Rémi et Hemmingford	7.00
A. M.	St. Hyacinthe et Sherbrook	2.00
8 & 11/2	Do St. Jean et Rouss's Pt.	5.30	12.45
10.00	Shefford et la jonction du chemin de fer Vt.	2.15
10.00
MALLES LOCALES				
11.0	Beauharnois (route)	6.00
11.00	Chambly (aussi à A. M.) et St. Césaire.	1.30
11.00	Contrecoeur, Varennes et Verchères.	1.30
11.00	Côte St. Paul et Tanneries Oues.	10.30
10.00	5.45	Hungtingdon.	6.00	2.00
9.30	2.00	Lachine.	6.00	2.00
10.00	St. Lambert.	8.00	2.00
9.30	2.1	Laprairie.	8.00	2.00
11.00	Longueuil.	6.00	1.30
.....	N. Glasgow & St. Récollet	7.00
.....	5.15	Terrebonne & St. Vincent	7.00	3.00
8.30	5.00	Pointe St. Charles.	8.30	5.00
.....	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et Belle-Rivière.	7.00
.....	1.30	St. Jérôme, Ste. Rose et Ste. Thérèse.	7.00
.....	2.30	St. Jean & Station, St. Armand.	8.00	2.00
8.00	Trois-Rivières par la Riv. Nord.	1.30
8.30	PROV. MARITIMES.
.....	N.-Brunswick et Isle P. E. Halifax, N. E.	7.00	7.00
.....
.....	Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de là la transmission se fera tous les vendredis alternatifs à partir du 2 Juil.	7.00
ETATS-UNIS.				
8 & 9	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté la Maine.	7.45	2.15
8 & 9	New-York et les Etats du Sud.	2.15
8 & 9	Island Pond, Portland et le Maine.	12 & 7
8.11	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba.	7.00	6.45
INDES OCCIDENTALES.				
.....	Lettres, etc., payés d'avance vid N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles.	2.15
.....	Pour Havane et Indes Occidentales vid Havane, tous les jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.
GRANDE BRETAGNE,				
.....	Par la ligne Canadienne. Vendredi	7.00
.....	Par la ligne W. & G. vid New-York. Lundi.	2.15

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.30 a. m. et 7.30 P. M.
 (b) de. ouverts jusqu'à 1.20 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.00 A. M., 1.00, 6.00 et 9.00 P. M.

Le Dimanche à 9.00 P. M. 1-52

R. C. JAMIESON & CIE.
 Manufacturiers de
VERNIS et D'IMITATION DE LAQUE de CHINE
 Importateurs
D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-REBENTINES, &c., &c.
 No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean
MONTREAL.

Ateliers de Ferblantiers et Plombiers

T. ST. GEORGE

98, Grande Rue St. Laurent, 98

ENSEIGNE LE LA GROSSE CAFETIERE ROUGE

M. T. ST. GEORGE, tout en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'on lui a donné, les avertit qu'il a agrandi son Magasin, et qu'il continuera comme par le passé à prendre tout ordre, soit pour posage de tuyaux à gaz, à l'eau, de gazelliers, de lustres, de couvertures en ferblanc, en tôle galvanisée, ardoise, etc., soit pour réparations aux ateliers ou à domicile. Le tout sera exécuté par des ouvriers surs et de première classe.

Le magasin de ferblanterie, ferronnerie et articles en plomb de M. T. ST. GEORGE contient un assortiment très-varié et très-complet d'articles garantis et à bon marché. Le public est certain d'être servi avec fidélité, promptitude et politesse.

On y trouve également des réfrigérateurs ou glacières de famille améliorés et de tous les prix. Tous ceux qui en ont acheté en sont pleinement satisfaits.

Ouvrages entrepris à la Campagne, pour églises, presbytères, couvents et demeures particulières, Fournitures à air chaud posées sous le meilleur système connu.

A l'ancienne place, No. 98 Rue St. Laurent, Enseigne de la GROSSE CAFETIERE ROUGE. 33

ATELIERS DE

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

No. 118

Grande Rue ST. Laurent.

FERBLANTERIE ET PLOMBERIE

Lampes et Huile de Charbon.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis quelques années, a le plaisir de leur annoncer qu'il continue comme par le passé à prendre tout ouvrage concernant la Plomberie, Couverture en Fer-blanc, en Tôle galvanisée et autres ouvrages, etc. M. Drapeau se charge aussi de toutes commandes de la campagne qu'il s'empresse d'exécuter. Il aura constamment en mains un Assortiment complet et varié de

Ferblanteries, Ferronneries, Lampes et Huile de Charbon.

Toutes commandes seront exécutées à très bas prix et sous le plus court délai au No

118 Grande Rue St. Laurent.

F. DRAPEAU.

Montréal, 1er Juillet. 33

Dr. Crevier, Dr. Crevier, Dr. Crevier

L'Anti-Dyspeptique et Restaurateur du Sang

Guérit radicalement la Dyspepsie, Faiblesse d'Estomac, Migraine, Névralgie, Pertes Bileves, Dysenterie Chronique, Stomachique; puissant pour opérer et terminer la convalescence après toute espèce de maladies débilitantes.

Prix - - - \$1.00 la Bouteille.

Certificats donnés par des personnes dignes de foi, Prêtres, Médecins, &c., &c. S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER.

44, Rue Bonsecours.

CHS. ALEXANDER & FILS
 (ETABLIE EN 1842.)

Vient de recevoir directement de Paris, (Collections faites par notre principal associé.)

Le plus bel assortiment de choix de Boites de goût, de Fleurs, Cosmaques, &c., qui ait été jusqu'ici offert au public,

Aussi, Un assortiment de choix, de **FRUITS EN CRISTAL DE PARIS.**

387 et 389, Rue Notre-Dame. 19 Déc. 11-17

CHARBON A VENDRE

La Compagnie Intercoloniale de Mines de Charbon offre en vente, délivré :

Charbon de Forge,

Charbon à Vapeur,

Charbon en Noisettes.

S'ADRESSER AU BUREAU

4 et 5, Bâtisse Union

RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER

MONTREAL.

19 déc. 11 à 14
DR. J. A. CREVIER

Chirurgien et Accoucheur,

Chimiste et Naturaliste,

CI-DEVANT DE ST. CÉSaire,

24 Années d'études et d'expérience

No. 44, — RUE BONSECOURS, Mont- réal, — No. 44.

Heures de Bureau : — De 7 à 10 A. M., et de 2 à 4, et de 6 à 7 P. M.



AVIS DU GOUVERNEMENT.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 15 novembre 1872. ESCOMPTÉ autorisé sur les envois américains jusqu'à nouvel ordre : 9 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

JACQUES GRENIER,

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS

NOUVEAUTES

No. 292, Rue St. Paul,

MONTREAL.

Une visite est respectueusement sollicitée de MM. les marchands de la ville et de la campagne. 1-52

BANQUE VILLE-MARIE.

La Banque de Montréal a refusé d'accepter les billets de la Banque Ville-Marie, et au bureau de l'excise se trouve un avis informant le public que ce département ne recevra en paiement de droits aucuns mandats sur billets de cette banque.

CORRECTION.

Dans la Revue du marché de bois qui a paru dans notre dernier numéro il s'est glissé une erreur dans le troisième paragraphe et qu'on devra lire comme suit :

Le marché aux madriers s'est maintenu à des cours exceptionnels pendant toute la saison, la demande dépassant continuellement les offres et les prix atteignant un dollar pour les madriers de première qualité à la clôture de la navigation.

REVUE COMMERCIALE.

Pour la semaine finissant le 22 Janvier 1873.

La semaine qui vient de s'écouler n'a apporté aucun changement à la situation de calme que nous avons signalé depuis quelque temps. Le mauvais temps et les mauvais chemins y sont pour beaucoup, car dans plusieurs localités la circulation est des plus difficile.

Les discussions qui ont eu lieu pendant la session que vient de tenir la Chambre de Commerce de la Puissance à Ottawa fournit d'amples sujets de conversation au commerce. Nous sommes heureux de voir que les Chambres locales de la Province de Québec étaient bien représentées. Nous espérons que l'organisation des Chambres de Commerce à la campagne n'en restera pas là et que l'essor qui leur a été donné va recevoir une nouvelle impulsion de la réunion qui vient d'avoir lieu. Le Conseil Exécutif doit présenter une mesure générale pour l'incorporation de ces chambres, ce qui devra en faciliter beaucoup la formation.

Farines.—La hausse sur les farines que le télégraphe transatlantique a signalée sur le marché de Liverpool ces jours derniers n'a eu que l'effet de raffermir les prétentions des détenteurs, sans conduire à aucune opération bien importante. Le marché est décidément à la hausse et les détenteurs n'offrent que très parcimonieusement la marchandise. De fait il est difficile de donner des cotes exactes.

Blé.—Nous n'avons connaissance d'aucune transaction qui mérite une mention spéciale.

Grains grossiers.—La demande est des plus calmes. Les apports de la culture qui sont légers sont accaparés pour la consommation locale.

Comestibles.—De même que pour les céréales, le marché est sans la moindre animation. Le lard en baril ne trouve preneurs qu'en petites quantités et nous doutons fortement si une concession de 50c par baril pût conduire à une transaction importante. Le commerce local emplette légèrement de saindoux aux cours de notre liste de prix courants. Quant au beurre il est de débite extrêmement difficile à n'importe quel prix. On estime à 15,000 barils et

tinnettes le stock actuellement à Montréal et c'est l'opinion des mieux informés que la moyenne de la perte pour les détenteurs sera de cinq cents par livre.

À part la demande local, il n'en existe pas pour le fromage qui est tenu de 11½ à 12½ c. par livre. La demande pour le poisson est également calme.

Ferronneries, Métaux.—Ces articles font exception en conséquence de la hausse qui s'est établie en Angleterre et nous signalons un assez bon courant d'affaires pour la saison. Les prix sont fermement tenus par les détenteurs et tendent fortement à la hausse. La spéculation a opéré assez libéralement dans l'espoir d'une hausse prochaine assez marquée. Les clous coupés sont de nouveau très-fermes.

Bois de service.—La demande se borne aux besoins de la ville et les cours n'offrent aucun changement.

Bois de chauffage.—Demande régulière pour la consommation aux prix de la semaine dernière.

Charbon.—La consommation opère régulièrement aux cours de notre tableau de prix courants.

Cuir.—Toujours calme sans perspective très-brillante pour les détenteurs.

L'association de cuir et chaussures de la Nouvelle-Angleterre à l'assemblée annuelle tenue à Boston a fait le rapport suivant sur les pertes occasionnées par l'incendie de Boston dans le commerce de cuir et chaussures. Peaux \$350,000 ; cuir à semelle \$1,250,000 ; cuir à empeigne y compris les cuirs fondus \$1,750,000 ; peaux de veaux de \$1,000,000 ; peaux de moutons et doublures \$1,000,000 ; peaux de chèvres \$600,000 ; chaussures \$4,500,000 ; fournitures, machines etc., \$300,000, formant un total de \$11,250,000.

Nonobstant ces pertes, le commerce s'est bien maintenu. Quelques maisons de seconde classe n'ont pu rencontrer leurs engagements à maturité et un extension de temps leur a été accordé, néanmoins le nombre des faillites a été très-limité.

Chaussures.—Au contraire du commerce de cuir la, perspective est très-brillante pour les manufacturiers de chaussures et déjà les commandes arrivent nombreuses et satisfaisantes et tout fait présager que le commerce du printemps sera bon.

Fourrures.—Les nouvelles d'Europe nous informent que le rat musqué est plus bas avec la perspective d'une nouvelle baisse. Le doux temps et les pluies continuelles en Europe ont démoralisé le commerce de fourrures et ceux qui y sont engagés prédisent de bas prix dans plusieurs sortes principalement dans le vison.

Notre liste de prix courants a été corrigée à la dernière heure.

Nouveautés, (Dry Goods).—Les importateurs ont commencé à recevoir leurs marchandises de printemps et à les ouvrir. Les commis-voyageurs sont maintenant en route avec leurs échantillons. Le commerce de Dry Goods se plaint de l'insuffisance des remises de la campagne. Nous n'avons que peu de pitié pour cette branche de commerce qui s'est faite elle-même la position dont elle se plaint aujourd'hui de plusieurs manières. Les termes auxquels ils (les Importateurs) vendent leurs

marchandises sont de nature à renverser complètement l'équilibre du commerce, en forçant un nombre d'incapables à y entrer par la seule perspective d'avoir six ou huit mois avant d'avoir à déboursier un sou. Nous avons l'intention de traiter cette question dans un prochain numéro.

Café.—Nous n'avons rien de nouveau à renseigner sur cette fève qui est toujours calme par continuation et nonobstant la fermeté du marché américain pour le Rio principalement.

Une dépêche télégraphique annonçant la destruction par incendie du steamer Erié dans le port de Pernambuco le 1er courant ayant une cargaison de 20,000 sacs de Café a raffermi les prix sur les marchés de New-York et Boston.

À ce sujet le *Boston Advertiser* signale une demande active avec des cours tendant fortement à la hausse et il ajoute que le café est aujourd'hui plus cher que jamais principalement le Rio qui est de plainement 3 c au-dessus des prix les plus élevés qui ont été signalés jusqu'à présent. La nouvelle de la perte de 20,000 sacs de café qui formait la cargaison de l'Erié a créé beaucoup d'excitation dans le marché de New-York et ici. Les détenteurs demandent généralement une hausse sur les cours de la semaine dernière et de fortes transactions ont été conclues à la hausse.

Epices.—Le marché n'offre aucun changement. Les prix se maintiennent toujours fermement.

Fruits.—Le calme que nous avons signalé dans nos précédentes revues se continue. Les prix restent les mêmes que la semaine dernière.

Spiritueux et Vins.—Le marché est maintenant abondamment fourni de spiritueux domestiques et la demande est moins active. Les spiritueux importés sont calmes. Nos derniers échanges de France signalent comme suit la situation des vins.

Vins.—Les affaires de liquides sont toujours languissantes. Il en est enfin résulté une tendance à la baisse sur les vins ordinaires de consommation immédiate, parce que la demande du commerce reste nulle, tandis que l'offre est active, parce que beaucoup de propriétaires ont des besoins pour les échéances habituelles de Noël.

Voici les quelques rares ventes qu'il a été possible de noter :

Macau (Médoc) 1871, 520 fr. ; bas Médoc 1871, 425 fr. ; Château-Paillet 1871, 450 fr. ; Boffinton (Quinsac), 500 fr.

On cote quelques vins de Bourg 1870 à 550 francs.

Les vins blancs, dans le Fronsadais, ont trouvé preneur à 140 fr. pour les 1872, et 130 fr. pour les 1871.

On lit dans la *Chronique de Libourne* :

« Notre vignoble est d'une tristesse navrante ; les travaux y sont complètement arrêtés, le sol inondé, et l'on redoute avec juste raison, l'intensité trop brusque des premières gelées, avant que la terre ait eu le temps de se ressuyer un peu. Cependant, et malgré toutes ces circonstances, on ne peut pas dire qu'il y ait hausse sur nos vins, on achète toujours aux prix précédemment pratiqués. Les quelques vins ordinaires rouges, achetés pour les besoins du moment, ont été payés 350 fr. le tonneau ; les vins blancs pour opérations, de 120 jusqu'à 150 fr., sans logement et suivant qualité.

" On nous cite à l'instant la vente de la récolte 1872, de M. James Cluiperon, palus d'Angieux, à 560 fr. le tonneau, aux conditions d'usage."

On lit dans l'Union de la Rôle :

" Vins rouges.—Le calme, toujours très prononcé à la fin de l'année, et la faiblesse du stock sont la cause de la rareté des transactions de la semaine. Nous connaissons, néanmoins, plusieurs affaires traitées aux conditions de la semaine précédente, c'est-à-dire à 300 fr. le tonneau logé en neuf. Tous les grands chais ont vendu, et les acheteurs ne trouvant devant eux que de petites parties, iront lentement, mais sans discontinuer les achats. On calcule que si la marche suivie depuis quinze jours se continue jusqu'en mars, il y aura, à ce moment, épuisement complet.

" Vins blancs.—Toujours quelques affaires; prix fermes, sans augmentation sensible; une belle partie 1871, à Saint-Félix-de-Foncaude, a été payée, ces jours-ci, fr. 175, logé."

QUESTION DU TARIF.

Discours de M. L. E. Morin devant la Chambre de Commerce de la Province d'Ottawa le 15 janvier 1873.

A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous publions aujourd'hui dans son entier le discours prononcé par M. L. E. Morin sur la question de la révision du tarif.

Monsieur le président et messieurs,

Si nous devons accepter les discours de Sir John A. McDonald pendant la dernière campagne électorale comme un indice de la politique que le gouvernement se propose de suivre, nous devons nous attendre à la révision du tarif à la prochaine session, et d'après son discours prononcé à Hamilton, nous pouvons entrevoir les changements qui seront opérés. Comme plusieurs d'entre vous, messieurs, pouvez avoir oublié ces paroles, je crois devoir les répéter ici.

" Sir François avait dit que théoriquement, il était libre-échangiste, lui (Sir John) n'avait pas d'objection à cela aussi longtemps que comme lui-même, en pratique il favoriserait la protection de nos industries nationales. Il fallait avoir un revenu, et il dit que le tarif serait remanié de manière à accorder la protection incidente aux manufacturiers."

Pour le compilateur de statistiques commerciales comme pour quiconque a suivi le mouvement du commerce et de la navigation pendant les deux dernières années terminées 30 juin 1870 et 1871, cette déclaration n'était pas nécessaire, particulièrement après les actes passés pendant la session de 1872, abolissant les droits sur un certain nombre d'articles, je prétends que non seulement la révision du tarif est nécessaire mais impérative.

Pendant la dernière session du parlement, le ministre de finance a soumis un rapport très-satisfaisant au pays, en conséquence de l'ère de prospérité dont le pays avait joui pendant les douze mois écoulés. Ce rapport était si satisfaisant que le gouvernement décida de poursuivre sur une plus grande échelle que pendant les années passées les améliorations publiques. On désira de pousser la construc-

tion du chemin de fer du Pacifique, l'agrandissement des canaux et plusieurs autres améliorations importantes qui requerront de fortes sommes d'argent, et dernièrement il fut question de pousser une autre entreprise qui requerra une dépense très considérable, je veux parler du creusement du canal de la Baie Verte.

Voyons si maintenant nos recettes sont adéquatées aux dépenses que ces vastes entreprises requerront. C'est avec les documents parlementaires sur le mouvement du commerce et de la navigation pour l'année expirée 30 Juin 1871 les (derniers publiés) que je vais examiner la question et que je vais prouver que la révision du tarif est impérative.

Les sommes prélevées dans le département des douanes sous divers titres pour l'année expirée 30 juin 1871 laissent voir un total de \$11,791,267 divisées comme suit :

Articles acquittant un droit spécifique	\$1,616,245
" " " " et ad valorem	3,149,652
" " " " 25 pour cent ad valorem	243,557
" " " " 15 pour cent	6,149,529
" " " " 10 " "	79,673
" " " " 5 " "	159,941
Cinq pour cent droit additionnel aboli 16 mars 1871.....	392,670
	\$11,791,267

Il est très probable que le prochain rapport sur le commerce et la navigation fera voir un volume plus considérable d'affaires et d'articles importés que celui de l'année expirée 30 juin 1871, mais il ne faut pas perdre de vue qu'un montant considérable de cette importation aura consisté de fer et de métaux qui n'acquittent aucun droit le revenu ne fera probablement pas voir une grande augmentation. Voyons maintenant ce que devra être déduit sur les recettes de 1871 par les actes de la session de 1872.

De cette somme de \$11,791,267	
276 devront être déduit	
5 pour cent additionnel sur les droits abolis 16 mars.....	\$ 392,670
Droit sur Café.....	51,851
" Thé.....	1,157,315
" Charbon et coke....	121,133
" Sel.....	3,732
" Blé.....	26,701
" Autres grains.....	35,532
" Farine de blé et de seigle.....	55,409
" Farine d'autres sortes.....	2,495

Réduction probable pour l'année 1872..... \$1,849,945

Admettant une augmentation sur les importations en conséquence des progrès du pays, vous avez encore un montant d'au moins un million et demi de moins que les recettes de l'année expirée 30 Juin 1871. Je ne parle que du revenu des douanes, laissant entièrement de côté les recettes provenant de l'excise. N'est-il pas maintenant évident qu'avec une augmentation de dépense, tel que requerront l'élargissement des canaux, la construction

du Pacifique, l'ouverture de nouveaux territoires, avec une diminution de recettes dans le revenu des douanes, n'est-il pas évident, dis-je, que la nécessité d'une révision est évidente?

Il me reste maintenant à faire voir comment le déficit peut être comblé au plus grand avantage de la société en général et c'est à cette fin que je vais disséquer le tableau des importations.

Avant de procéder, je vais anticiper la réponse à une question qui me sera naturellement posée, c'est-à-dire combien faudra-t-il d'argent pour balancer les recettes avec les dépenses?

Comme je ne suis pas dans les secrets du gouvernement et que ses rapports n'ont pas encore été publiés, avec l'abolition des droits que j'ai mentionnés, sans améliorations extraordinaires en voie d'exécution nous n'avons que le nécessaire pour le service public, avec les améliorations projetées, l'important est de tenir les recettes à ce qu'elles étaient avant l'abolition des droits qui enlève au trésor un million et demi. Je vais maintenant procéder à faire voir comment le vide peut être comblé, gardant en vue l'encouragement qui devrait être accordé à nos manufacturiers.

Sur les articles acquittant un droit spécifique, les cigares figurent dans le tableau d'importation pour la quantité de 254,629 lbs, de la valeur de \$248,653 acquittant un droit de 45 c par lb donnant un revenu de \$143,580. Ceci étant un article entièrement de luxe devrait acquitter un droit plus élevé. Dans les Etats-Unis, les cigares acquittent un droit de \$2.50 par livre et 25 pour cent. Une augmentation sur le droit actuel de 15 cents par livre donnerait une augmentation de \$41,194. En admettant que la consommation diminue légèrement, la perte serait amplement compensée par l'impulsion que recevraient nos manufacturiers en Canada, une forte partie de l'importation étant composée de cigares allemands d'un grade inférieur qui pourraient alors être manufacturés ici.

Le houblon est importé au montant de 203,508 livres de la valeur de \$32,252 acquittant un droit de 5 c par livre. Cet article peut facilement acquitter un droit additionnel de 5 c par lb et grossir le trésor au montant de \$10,196. L'importation des spiritueux pour l'année expirée 30 juin 1871 était comme suit :

	Gallons.
Eau de vie.....	540,966
Genièvre.....	911,430
Whisky.....	290,455
Alcool.....	174,577
Esprit de vin.....	268

Taxés 80 c par Gallon. 1,917,697

Ces spiritueux sont consommés principalement par une classe qui peut facilement payer un droit additionnel de 20 c par gallon, et j'ose dire que la consommation ne diminuera auopnement tout en faisant entrer dans le trésor une somme de \$383,539. Le droit sur la bière et le porter devrait être doublé et augmenter le revenu d'une somme de \$30,000. Dans les Etats-Unis le droit est de 35 c par gallon quand en bouteilles et

de 20 c par gallon quand autrement. La taxe actuelle sur les vins est de 25 pour cent ad valorem, et 10 c par gallon spécifique.

S'il est un article dans le tarif qui a besoin d'être remanié, c'est bien cet article de vin, et je me contenterai de dire que si nous voulons attirer dans ce pays une immigration des provinces conquises de la France, il nous faudra donner un vin à bon marché aux immigrants, cet article étant pour eux de stricte nécessité. Une bouteille de vin à bon marché dira plus en faveur du pays que d'autres articles de plus grande valeur, mais d'une importance secondaire comparativement à l'article de stricte nécessité. Je serais donc en faveur d'abolir le droit spécifique sur les vins communs connus sous le nom de clarets ou vin de Bordeaux et remanier le tarif de manière à former un revenu de \$50,000 sur les qualités supérieures. L'article suivant sur la liste des articles payant un droit spécifique et ad valorem est un article avec lequel les gouvernements de l'Europe ont rencontré beaucoup de difficulté et qui va probablement avant longtemps entrer dans une nouvelle phase dans l'histoire commerciale de ce pays : je veux parler du sucre. La culture de la betterave à sucre qui est à la veille d'être introduite dans ce pays requerra une législation spéciale et comme on prétend que la continuation du tarif actuel doit assurer le succès de cette nouvelle entreprise, je ne serais pas, pour le présent, disposé à changer le tarif actuel, d'autant plus que l'établissement d'une ligne de steamers qui devra voyager entre les Antilles et Québec est actuellement sur le tapis. Comme l'établissement de cette ligne pourrait favoriser l'établissement de nouvelles raffineries de sucre qu'un changement de tarif pourrait retarder, tout en retardant l'établissement de la ligne de steamers dont je viens de parler, je ne serais pas d'avis qu'on remaniât pour le présent le tarif qui affecte cet article. J'arrive maintenant à une longue liste d'articles acquittant un droit de 15 pour cent. En parcourant cette liste, je vois plusieurs articles qui pourraient entrer en franchise sans détriment au trésor public. Entre autres articles je citerais les cartes géographiques, les atlas etc.

Je vois aussi dans cette liste une longue liste d'articles de luxe. Je recommanderais la révision totale de cette liste et ajouter au taux de 15 pour cent un droit additionnel de 5 pour cent et par cette mesure faire tomber une somme de \$2,000,000 dans le coffre public.

Examinons maintenant les articles qui entrent en franchise de droits et voyons si la protection incidente à laquelle le tarif actuel a visé est atteint.

On nous cite souvent l'exemple de l'Angleterre. Permettez-moi dans l'invoquer dans cette circonstance.

Il est oisif de discuter le fait que c'est grâce à la protection dont l'Angleterre a joui que son commerce est aujourd'hui ce qu'il est. C'est ce système qui la place dans la position d'être aujourd'hui libre échangiste, tant elle a pu dépasser ses concurrents dans la compétition par la protection qui lui a été accordée. Pour

quiconque connaît l'histoire d'Angleterre, la protection que l'Angleterre a accordé au négociant étranger est bien connue. Par le 30^{me} Chap. de la Grande Charte, il est protégé dans son entrée et sa sortie d'Angleterre. Cette loi fut confirmée par Henri III ; par le 25^{me} Chap. Edouard I, connue sous le nom de *Confirmation Curlium*, la Grande Charte fut déclarée loi commune d'Angleterre, et comprenait la protection des négociants étrangers, et entre ce règne et Henri IV, trente-deux statuts ont été passés corroborant les principes établis pendant les règnes précédents.

En tous temps les marchands étrangers furent encouragés à venir en Angleterre et la protection leur était garantie. Je ne citerai que quelques exemples. Par le 27^{me} Edouard III on offrait encouragement et protection aux marchands étrangers ; la même politique marqua le règne d'Elizabeth. Pendant la 7^{me} année du règne de la reine Anne, chap. 5, l'arrivée d'étrangers dans le royaume fut sanctionnée comme moyen d'avancer la prospérité du royaume. Dans les temps de trouble de l'Angleterre, quand les souverains étaient requis d'user de leur prérogative pour chasser les étrangers du royaume, on faisait toujours exception en faveur du marchand, de sorte que dans l'enfance de l'industrie de l'Angleterre, la protection lui fut accordée jusqu'à nos jours. La doctrine de l'Angleterre, est une doctrine de *centralisation*, et tous les efforts possibles sont mis en jeu pour protéger les manufactures anglaises à tout hasard. Gee, la grande autorité commerciale écrivait il y a plus d'un siècle " que les manufactures en Amérique devaient être découragées, prohibées." Cette doctrine fut maintenue par Henri, maintenant Lord Brougham en 1815, qui disait : que " l'Angleterre pouvait encourir quelque perte sur ses marchandises importées dans le but d'étouffer l'industrie étrangère dans son berceau."

Aujourd'hui pour l'Angleterre, le libre échange est pour elle une protection, qui a toujours été sa politique.

Je vous demande maintenant, qu'a-t-on fait dans ce pays pour le développement de nos industries nationales ? Nous avons des montagnes de minerais et nous importons tous nos métaux d'Angleterre. Nous allons chez nos voisins pour la construction des ponts en fer pour le chemin de fer intercolonial avec du minerai qui vient probablement des bords du Lac Supérieur. Que voyons-nous encore ? Avec des dépôts immenses de minerais, nous voyons des marchands anglais offrir du minerai d'Algérie sur le marché de Pittsburgh à meilleur marché que nos voisins peuvent l'importer des bords du Lac Supérieur. Ne serait-il pas bien dans la condition présente de notre industrie d'offrir un bonus pour encourager le développement de nos richesses minérales de fer ? Je ne crois pas qu'il soit sage de taxer le fer étranger, mais je crois que le peuple n'aurait pas d'objection à payer un bonus pour encourager l'érection de hauts fourneaux qui convertiraient en fonte le minerai de nos mines.

Le haut prix actuel du fer peut avoir

l'effet de retarder le développement de nos mines en autant qu'on a peu de confiance dans les prix actuels, particulièrement en face de l'érection de hauts fourneaux en Angleterre et en Pensylvanie, le rétablissement d'anciens fourneaux abandonnés, sans parler de ceux qui ont été établis en Belgique et en France ; mais si un bonus était accordé sur chaque tonne de fonte produite du minerai du Canada, nous apprendrions à dépendre de nous-mêmes pour les qualités identiques à celles que nous importons. Ce serait un encouragement au placement de capital étranger dans cette nouvelle entreprise en autant que ce serait une garantie contre la compétition étrangère.

Lors de ma visite à New-York comme délégué de la Chambre de la Puissance, à la session de la Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis, j'ai été très-surpris de la somme d'ignorance que j'ai rencontrée dans des cercles où j'avais lieu de croire que je rencontrerais passablement de connaissance sur la condition de notre pays. Les états limitrophes une fois passés, il est rare de rencontrer quelqu'un qui a quelque connaissance sur le Canada, autre que le climat y est terriblement froid et le pays extrêmement boisé.

Si, M. le Président, les propriétaires de hauts fourneaux de la Pensylvanie connaissent les immenses dépôts de minerai que nous possédons, pensez-vous qu'il ne songeraient pas à en élever dans le but de convertir le minerai en fer dont ils ont besoin pour la construction des ponts de l'Intercolonial, au lieu d'aller le chercher sur le bord du Lac Supérieur, construire les ponts dans la Pensylvanie où le prix de main-d'œuvre est très élevé, payer un fret élevé pour envoyer la production de leurs manufactures en Canada et battre John Bell dans ses colonies, puisqu'ils ont obtenu des contrats ? Pensez-vous que si cet entreprenant marchand anglais qui offrait du minerai d'Algérie sur le marché de Pittsburgh savait qu'il y a en Canada des montagnes de minerai, il ne viendrait pas ici l'exploiter pour fournir à nos voisins au lieu d'aller le chercher en Afrique.

Passons maintenant à d'autres articles et voyons si la protection incidente est créée comme elle devrait l'être.

Pour cela je vais vous lire une lettre qui m'a été adressée par un manufacturier de cordages. Voici ce qu'il dit : " je suis manufacturier de cordages et l'ai été depuis cinquante ans. Dans le tarif actuel j'ai ostensiblement une protection de 15 pour cent, mais en arrangeant le tarif on a mis une clause dont le but était de protéger la construction des bâtiments et on a exempté le cordage pour les bâtiments neufs. Plus tard, par quelque influence, le tarif a été changé de manière à faire entrer tous les cordages pour vaisseaux francs de droits. Cette clause couvre maintenant tout ce pour lequel on se sert d'un câble, de sorte que virtuellement le cordage est admis franc de droit.

"J'ai souvent fait des observations au gouvernement sur l'injustice de cette clause dans le tarif. On m'a répondu que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'insérer cette clause, qu'il devait

y avoir erreur et plusieurs fois on me promet que lorsque le tarif serait révisé, on y porterait une attention spéciale, et sur la foi de cette promesse, j'ai été induit à agrandir mon établissement et à investir de nouveaux capitaux, mais malheureusement, chaque fois que le tarif a été révisé on a oublié les promesses.

"Maintenant, croyant que le pays est généralement en faveur d'une protection modérée en faveur de l'industrie nationale et que le gouvernement actuel s'est engagé à cette politique, et fort de la justice de ma demande, j'ai cet hiver dépensé au-delà de \$40,000 dans l'érection de nouvelles bâtisses et dans l'achat de nouvelles machines, afin de pouvoir fournir à la demande quand elle s'établira et d'avoir ma part de commerce.

"Je ne vois pas qu'il soit nécessaire de discuter la nécessité d'une protection raisonnable et modérée à l'industrie nationale et comment il se fait que nous ne pouvons pas entrer en compétition avec d'autres pays qui envoient sur notre marché leur surplus de production pour être vendu à n'importe quel prix, mais je dirai simplement que, si la construction des vaisseaux qui est ici de grande importance a besoin d'être encouragée et protégée, que ce soit fait de la même manière que dans d'autres pays, par le moyen d'un bonus ou d'un drawback des droits payés pour chaque différent matériel qui est entré dans la construction, quand le vaisseau est complètement fini et prêt soit pour la mer soit à être vendu et soumettre tout autre cordage sans exception à payer le droit et d'encourager ainsi chaque industrie.

Ceci, M. le président, s'applique aux cordages, voyons maintenant si le fabricant de voiles n'a pas quelque sujet de plainte. La toile à voile depuis No 1 à 6 n'acquitte pas de droit si elle est importée pour l'usage des bâtiments seulement. Sous le nom de toile à voile, on importe une forte quantité de toile qui est vendue pour tout autre chose pour la confection de voiles et n'acquitte aucun droit, de sorte que les cas du m. n. f. et rier de cabl s et celui de voiles ont beaucoup d'analogie. Il n'y a pas de doute que dans ces deux cas le but de la loi n'est pas atteint.

Un autre exemple pour démontrer que le système de drawback est supérieur à tout autre pour l'encouragement des manufactures.

Il y a dans la Province d'Ontario une manufacture de rivets qui vu l'exiguïté du marché, fournit au besoin du pays entier. Dans le but de protéger cette industrie, le fil de fer entre en franchise. Il n'y a pas le moindre doute qu'une forte quantité de fil de fer est employé dans la manufacture des rivets, mais je vous demande combien il y en a employé autrement que pour cette fabrication? N'est-il pas de mauvaise politique d'admettre franc de droit une matière première pour une manufacture, mais manufacturé pour la plupart des consommateurs? Si le but du gouvernement est d'avoir un revenu pour les besoins du service public, le système de drawback est certainement le meilleur à adopter pour la protection des manufactures.

À la dernière assemblée de la Chambre de Commerce de Montréal, dans la discus-

sion sur la question de la révision du tarif, un membre de cette chambre attirait son attention sur les habits confectionnés. Il dit que le droit était maintenant de 15 pour cent sur la matière première tandis que sur l'article manufacturé il était le même.

Les articles confectionnés sont importés d'Angleterre et d'Allemagne et depuis trois ans cette branche de commerce avait pris un développement alarmant pour notre population. Il désirait encourager l'immigration, mais avec l'état de chose actuel il restait que peu de personnes qui s'occupaient de confection dans le pays au-delà de trois ou quatre mois, car tels sont les avantages que les États-Unis leur offrent qu'ils désertent notre pays pour aller y exercer leur industrie. Il n'y avait qu'une classe qui s'occupait régulièrement de la confection et cette classe se recrutait dans la population canadienne établie dans certaines localités. La maison dont il était le principal, employait entre cinq à six cents personnes tant en dedans qu'en dehors de l'établissement et il était de la plus haute importance qu'elles fussent régulièrement employées, mais il regrettait de voir le peu de rémunération qu'elles recevaient pour leur travail.

S'il nommait les prix qui sont payés, la Chambre en serait étonnée, habitués que ses membres sont de payer très cher pour leurs habits qui sont confectionnés par les maisons de première classe. Néanmoins, quelques minimes que soient ces prix, c'est autant que le commerce de confection peut payer pour faire la compétition au travail à bon marché de l'Angleterre et de l'Allemagne. On ignore généralement la quantité de hardes faites qui s'importe.

Il y avait un temps où le droit d'importation était de 25 pour cent, ou de 10 pour cent au-dessus du droit de la matière première. Le commerce voudrait que le droit de 15 pour cent fut retenu sur la matière première afin de protéger nos manufactures. Les statistiques suivantes feront voir la progression de ce commerce. En 1868, l'importation de hardes faites ne fut seulement que \$128,000, en 1869 de \$138,325, en 1870, l'importation avait presque doublé et atteignait \$218,556, en 1871 elle doublait encore et atteignait \$432,373 et la progression pour 1872 sera probablement égale aux années précédentes. Il prétendait que s'il y avait une branche d'industrie qui requerrait protection, c'était bien celle de la confection. Pour vous faire voir le résultat du système que j'invoque, je vais encore faire un autre extrait de la lettre du manufacturier de cordages.

"Le terrain que couvrent mes bâtisses mesure 230,000 pieds cubes. J'emploie environ 150 hommes, mais si j'avais quelque protection je pourrais en employer 300. La somme de gages que je paie par année s'élève à environ \$35,000 et serait du double s'il en était autrement. Le capital que j'ai investi en bâtisses, machines etc., etc., est d'environ \$200,000. Je puis manufacturer en 24 heures environ 13 tonneaux de câble de Manille, à part une forte quantité d'autres descriptions telles

que jute, de Russie, Nouvelle Zélande, etc. Il n'y a pas de monopole dans ma branche d'industrie, au contraire, dans presque chaque localité de quelque importance on trouve des fabriques du même genre que la mienne."

Encore un autre exemple et j'ai fini.

Le Canada a la réputation de fournir le monde de fourrures, et c'est un sujet de surprise pour le plus grand nombre d'apprendre que nos importations de fourrures dépassent l'exportation.

L'importation des pelleteries pour l'année expirée 30 Juin 1871 s'est montée à la somme de \$216,058 et de fourrures brutes à \$137,491.

Nous avons exporté pendant la même période pour une valeur de \$291,898, de sorte que nous avons importé pour une somme de \$61,651,160 de plus que nous avons exporté. Cette somme ne représente-t-elle pas les gages payés à l'Europe pour la manufacture?

Je vous demande maintenant, qui est-ce qui est plus profitable pour un pays nouveau, importer des travailleurs ou des articles travaillés, des producteurs ou des produits? Le libre échangiste le plus encrouté ne pourra convenir autrement que c'est le travailleur. Tel étant le cas, je ne vois pas de mal à changer le sphère d'utilité des travailleurs. Protégés ici, le travailleur est un profit sous tous les rapports, car son énergie peut nous bénéficier qu'en autant qu'il développe les ressources du pays, tandis que comme machine étrangère, il devient un sujet d'appauvrissement pour notre pays.

Il vaut infiniment mieux induire le travailleur à venir au milieu de nous que d'acheter ailleurs le fruit de son labour. Le secret du succès est la population; c'est la richesse d'une nation et le système qui l'attire dans un pays en protégeant les intérêts manufacturiers est certainement la politique qui doit accepter un pays dont les ressources sont inférieures à aucun et qui ne demande que des bras pour utiliser ses richesses pour le plus grand bien de l'humanité.

Je suis en faveur du libre échange pour les articles bruts et la matière première ou articles de première nécessité pour le peuple, spécialement ceux que nous ne pouvons produire, les laissant entier en franchise et en encourageant l'importation de toutes matières.

Le revenu que nous retirons des douanes doit provenir des articles de luxe, comprenant ceux dont on se sert comme ornements et d'articles de consommation, consommés par les classes riches de la société et d'articles qui viennent en compétition avec les produits et le travail du pays.

En récapitulant les changements que je suggère, je vois que l'augmentation du revenu serait d'environ \$2,500,000 se répartissant comme suit.

Augmentation sur les cigares....	\$41,195
do houblon.....	10,194
do spiritueux importés	383,539
do bière et porter.....	30000
do vins.....	50000
do liste de 15 pour cent	2,000,000

\$2,513,928

Si ce montant était au-delà des besoins du service public, je recommanderais l'abolition des frais de poste sur les journaux, de plus fortes appropriations pour attirer l'immigration en Canada, la livraison gratis des lettres à domicile dans les cités et les villes, l'impression et la circulation d'informations sur le Canada en Europe et dans les Etats-Unis et à cette fin je propose la résolution suivante :

1o Que dans la révision du tarif, le parlement admette franc de droit, tout article de nécessité première et la matière première pour les manufactures.

2o Qu'un droit plus élevé soit imposé sur les articles de luxe et sur ceux qui viennent en compétition avec nos propres manufactures.

3o. Que si telle augmentation de tarif est nécessaire, qu'elle ne dépasse pas les besoins du service public.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 23 JANVIER 1873.

La Gazette Officielle contient le bilan des Banques d'Ontario et de Québec pour le mois de décembre. Nous le résumons en même temps que celui du mois de novembre afin que nos lecteurs puissent juger des différences et des progrès réalisés :

CAPITAL.		
	31 déc. 1872.	30 nov. 1872.
Capital autorisé....	\$58,316,666	\$58,316,666
" soucrit....	53,281,211	51,244,066
" payé.....	47,282,759	45,715,318
PASSIF.		
Circulation.....	\$24,930,302	\$24,945,505
Dépôts du gouvernement à demande.....	3,663,059	3,356,931
do do requérant avis.....	3,768,599	3,110,821
do do publics à demande.....	28,988,405	28,910,657
do do requérant avis.....	20,365,415	20,031,046
Du aux banques canadiennes.....	973,456	1,132,196
Du aux autres banques.....	2,041,149	1,676,013
Divers.....	93,663	206,817
Total.....	\$54,767,639	\$54,209,990
ACTIF.		
Espèces.....	\$ 5,801,144	\$ 6,158,139
Billets provinciaux	7,685,310	7,672,872
Billets des autres banques.....	3,727,461	3,105,572
Du par les autres banques en Canada.....	1,747,543	1,752,365
do do à l'étranger.....	10,109,588	9,845,302
Dépensures du gouvernement.....	1,328,168	1,328,186
Prêts au gouvernement.....	508,252	508,252
do aux corporations.....	2,415,281	2,546,633
Billets escomptés..	104,597,462	104,262,614
Billets échus non garantis.....	994,502	975,075
do do garantis..	1,315,571	1,209,823
Immeubles.....	697,763	708,811
Bâtisses des banques.....	1,939,301	1,831,620
Divers.....	1,472,563	1,699,707
Total.....	\$144,639,915	\$143,294,360

Les Métaux précieux et le Commerce américain.

Le Journal of Commerce de New-York évalue la production annuelle de métaux précieux aux Etats-Unis à \$72,000,000, dont \$65,000,000 d'or et \$17,000,000 d'argent.

Voici quel a été le mouvement des importations et des exportations de numéraire des Etats-Unis pour les années 1871 et 1872 respectivement :

Importations.	
1871.....	\$21,900,024.00
1872.....	13,743,826.00
Diminution en 1872.....	\$ 8,156,198.00
Exportations.	
1871.....	\$98,543,885.60
1872.....	79,877,531.00
Diminution en 1872.....	\$18,666,354.00

Voici maintenant quel a été le mouvement général d'affaires aux Etats-Unis pour les deux années 1871 et 1872 respectivement :

	1871	1872
Marchandises payant des droits..	\$483,635,947	\$578,326,616
Marchandises entrant on franchise.....	35,957,737	47,267,038
Numéraire.....	21,800,024	13,743,826
Total.....	\$541,493,708	\$640,337,540
Exportations.		
Produits domestiques.....	\$478,013,395	\$46,421,478
Produits étrangers.....	14,421,270	15,690,455
Espèces.....	98,543,885	79,877,534
Total.....	\$590,978,550	\$571,989,467
Réduit en or.....	\$541,504,172	\$523,823,620

En établissant la comparaison entre les importations et les exportations, nous arrivons au résultat suivant :

1871	
Exportations.....	\$541,504,172
Importations.....	541,493,708
Excédant d'exportations.....	\$ 10,464

1872	
Importations.....	\$640,337,540
Exportations.....	523,823,620
Excédant d'importations.....	\$116,513,720

On voit que tandis que les importations augmentaient de \$100,000,000, les exportations diminuaient de \$18,000,000, et cette réduction portait entièrement sur les métaux précieux, qui, comme on l'a vu plus haut, accusent une diminution de \$18,666,304.

Le volume du commerce extérieur des Etats-Unis se chiffre comme suit pour les deux années dernières.

	1871	1872
Importations..	\$541,493,708	\$640,337,540
Exportations...	541,504,172	523,823,620
Total.....	\$1,082,997,880	\$1,164,161,160

"The Iron Age."

Cet excellent journal publié à New-York dans les intérêts du commerce et de l'industrie des métaux, est entré il y a quelques jours dans sa onzième année

d'existence. A cette occasion il a changé son format qui était de 10 à douze pages grand format, en un autre plus commode de 32 pages, *in folio*. Ce journal est le plus considérable de tous ceux qui sont publiés dans un intérêt spécial. Il est rédigé avec un soin et une habileté que l'on ne rencontre pas souvent dans des feuilles plus prétentieuses. *L'Iron Age* est une superbe publication. L'abonnement est de \$4.00 par an. S'adresser à David Williams, 80 Beekman St., New-York.

Chambre de Commerce de la Puissance.

Cette importante organisation a tenu la semaine dernière dans la capitale du Canada sa troisième convention générale annuelle. Vingt-et-une chambres de commerce y étaient représentées par 52 délégués. La chambre nationale des Etats-Unis y avait envoyé ses représentants.

Les séances ont présenté un intérêt exceptionnel, tant à raison du nombre et de l'importance des questions traitées que de l'influence que les résolutions adoptées ne pourront manquer d'exercer sur l'esprit public et sur les décisions du gouvernement.

Laisant pourtant de côté pour aujourd'hui les appréciations du caractère et du résultat des débats, nous nous contenterons de les résumer brièvement.

Nous ne pouvons rapporter tout ce qui s'est dit dans le cours des trois jours qu'a duré la convention ; mais nous n'omettons rien de ce qui s'est fait, ni aucune partie importante ou essentielle des discussions.

PREMIER JOUR, 15 JANVIER

La première partie de cette séance qui a été consacrée à la lecture du rapport annuel du Conseil Exécutif et aux élections du bureau pour l'année courante, a déjà été rapportée dans notre dernier numéro. Disons seulement que M. Howley, l'un des représentants de la Chambre nationale, assistait à cette séance, et que le lendemain M. Hill, secrétaire, et M. Henderson, autre délégué, arrivèrent et qu'ils prirent part aux débats, après avoir été admis à tous les privilèges des membres sur motion de l'Hon. John Young.

A la séance de l'après-midi, le président prononça un discours dans lequel il s'étendit sur l'importance qu'avait acquise l'organisation, la nécessité d'obtenir un acte général pour l'incorporation des chambres de commerce et un acte spécial pour l'incorporation de celle de la Puissance. Il parla de la délégation qui s'était rendue à New-York et du désir général manifesté par les américains de relations commerciales plus intimes avec le Canada, de l'importance et de la prospérité de la Puissance, des entreprises publiques et privées qui s'y développent, et dit que pour devenir un grand peuple les canadiens n'avaient qu'à ne point se manquer à eux-mêmes et que l'avenir était à eux.

M. Fry, le nouveau président, ayant pris le fauteuil, on commença à discuter les diverses questions inscrites au programme. La première est celle de

TARIF

que la président relia à la résolution de la Chambre de Commerce de Toronto, restée sur l'ordre du jour depuis l'année dernière.

M. L. E. Morin ouvrit le débat par un discours dont on trouvera ailleurs le texte :

Il termina en proposant la résolution suivante :

1o Que dans tout projet de remaniement du tarif, le Parlement permette l'entrée en franchise des articles de première nécessité et de la matière première destinée aux manufactures ;

2o Qu'un droit plus élevé soit imposé sur les articles de luxe et sur ceux qui entrent en concurrence avec notre industrie nationale ;

3o Que si une augmentation du tarif est jugée nécessaire; elle ne dépasse point les exigences du service public.

Une question d'ordre ayant été soulevée, le président déclara que cette motion ne pouvait venir qu'en amendement à celle de M. Wilkes.

M. Wilkes prit alors la parole, et relut un essai qu'il avait déjà soumis l'année dernière tendant à démontrer que le temps était arrivé de dégrever le commerce et d'imposer une taxe foncière sur toutes les propriétés améliorées du pays. Il termina en proposant la résolution suivante :

" Que cette Chambre ayant pleinement considéré le mode par lequel le revenu de ce pays est prélevé, pense que le temps est arrivé de s'occuper d'une révision des sources d'où provient le revenu. Cette chambre recommande avec instance au gouvernement et aux diverses branches de la Législature de faire telles modifications de droits sur les articles qui entrent dans la consommation quotidienne du peuple de nature à diminuer le prix de la vie aux classes industrielles et sur la matière première destinée aux manufactures, encourageant et protégeant ainsi notre industrie nationale ; et qu'un revenu d'au moins un dixième de ct. dans \$1 soit prélevé sur les propriétés immobilières du pays en considération de leur protection et de leur augmentation de valeur ; qu'une taxe légère soit prélevée sur le bois scié exporté aux Etats-Unis, et qu'une taxe plus forte soit prélevée sur les spiritueux et le tabac."

M. Thomas White proposa un amendement semblable en substance à la motion de M. Morin et déclara :

" Que sans vouloir entrer dans les détails relativement au tarif, cette chambre est d'opinion qu'aucun changement ne devrait y être fait sans nécessité pour les fins du revenu, et que si une augmentation est faite, elle le soit d'accord avec notre tarif actuel, qui tout en n'affectant point le commerce du pays, donne une protection incidente aux manufactures. Cette Chambre est d'avis d'opinion que la stabilité de la politique fiscale du Canada est très importante et qu'aucun changement ne devrait être fait s'il n'est pas nécessaire pour le revenu."

M. Hugh McLennan fit remarquer que cette motion soulevait la question très importante de savoir si les membres de la Chambre croient qu'un remaniement du tarif est nécessaire, et ceux-là seuls qui sont sous cette impression devront voter en sa faveur.

M. Carruthers dit qu'il avait consulté plusieurs industriels et que tous désiraient qu'on les laisse en repos. Tout ce qu'ils demandent c'est la stabilité du tarif et ils ne s'occupent nullement d'une augmentation des droits.

L'Hon. John Young trouve la résolution de M. White trop vague et demande l'adoption d'un principe bien défini.

M. Imlach, de Brantford, proposa en amendement à la proposition de M. White :

" Que le temps étant arrivé de réviser le tarif, il importait de restaurer la liste de 20 p 100 qui avait été avantageuse au pays."

M. Côté de St. Hyacinthe maintint que toutes les manufactures du pays avaient été bâties par la protection. Le tarif actuel est suffisant

pour les manufactures déjà établies, mais point pour les nouvelles que l'on voudrait établir.

M. Rufus Stephenson, de Chatham, approuve complètement la motion de M. Imlach et croit que le désir général du pays est en faveur d'une protection plus efficace de l'industrie nationale.

M. Robertson, de Montréal, se prononça contre toute augmentation. Ce qu'il voudrait, c'est une uniformité de tarif, de manière à le faire porter sur tous également. Il approuve en général celui qui est actuellement en vigueur.

La discussion se prolongea longtemps entre MM. Wilkes, de Brantford, Wilkes, de Toronto, White, de Montréal, Wyde, d'Halifax et Imlach.

Finalement, l'amendement de M. Imlach fut rejeté par 33 voix contre 16.

M. Watson, d'Hamilton, proposa en amendement : " Que le principe d'une protection incidente est un principe juste, et que le tarif actuel soit continué avec tels amendements qui peuvent être nécessaires pour le mettre d'accord avec le principe de protection incidente des manufactures et lui faire produire le revenu nécessaire pour le service public."

Cette motion fut déclarée hors d'ordre, comme étant à tout prendre celle qui venait d'être rejetée.

M. Walker de Kingston proposa en amendement : " Que cette chambre approuve le principe d'une protection incidente jusqu'à concurrence de 15 p 100 *ad valorem* et que s'il devient nécessaire d'augmenter le tarif cette augmentation porte sur les objets de luxe. Et que cette chambre est encore d'opinion que la stabilité de la politique fiscale du pays importe également aux intérêts commerciaux et manufacturiers."

Cette résolution fut adoptée par 40 voix contre 9.

Sur motion de M. McGivern, il fut résolu de demander au Parlement un acte d'incorporation de la Chambre de Commerce de la Puisseance.

Sur motion de M. McLennan, il fut résolu d'adresser un mémoire au gouverneur-général pour lui demander d'attirer l'attention du gouvernement américain sur le fait que les navires canadiens sont tenus de s'arrêter à Duncan City et d'obtenir la permission avant de pouvoir entrer dans le lac Michigan.

Une motion de M. Pennock, donnant instruction au conseil exécutif de préparer et de faire circuler en Angleterre et aux Etats-Unis toutes les informations possibles sur le Canada, son étendue, ses ressources et les avantages qu'il offre aux immigrants, fut renvoyée au comité des finances.

SECOND JOUR, 16 JANVIER.

La première question discutée fut celle de l'abolition du droit d'excise sur le pétrole et sur l'acide sulfurique. M. Kerby, de Petrolin, fit un discours dans lequel il dit que la production annuelle de pétrole avait dépassé \$1,500,000. Il prétendit que la taxe actuelle était vexatoire et odieuse aux producteurs.

La plus grande diversité d'opinion se manifesta, même parmi les intéressés, l'un d'eux, M. Walker, de London, assurant qu'il n'avait aucune objection à la taxe. Il termina en proposant en amendement : " Que cette chambre ne recommande aucun changement durant la présente année dans le droit d'excise sur le pétrole raffiné."

Cette motion fut adoptée par 33 voix contre 18.

Sur motion de M. Kerby, il fut résolu :

" Que dans le cas où cette chambre recommanderait la réciprocité en certains articles avec les Etats-Unis, l'huile de pétrole y soit comprise."

Elargissement des canaux.

M. W. S. Howland amena sur le tapis la question de l'élargissement des canaux, et proposa, secondé par M. Morin, de presser le gouvernement de pousser avec vigueur l'élargissement des canaux du St. Laurent.

Le gouvernement élargit le canal Welland ; mais il ne fait rien pour les canaux du St. Laurent, dont la prospérité d'Ontario et de Québec dépendent en grande partie.

M. Skead voudrait voir améliorer le canal de Carillon qui l'an passé n'avait que 4 à 5 pieds d'eau, ce qui a été cause que des millions de pieds de bois n'ont pu être expédiés sur les divers marchés du monde.

L'Hon. John Young fit voir que l'élargissement du canal Welland, s'il n'était accompagné de l'élargissement des canaux du St. Laurent, avait pour seul résultat de forcer le commerce de l'Ouest à prendre la route d'Oswego.

M. L. E. Morin se prononça dans le même sens, disant que notre position ressemblait un peu à celle de l'Angleterre et qu'en devenant l'intermédiaire entre l'Europe et l'Amérique du nord, nous assurerions notre prospérité.

MM. McLennan, de Montréal, Watson, d'Hamilton, Stephenson, de Stratford, et Wood, d'Hamilton se prononcèrent aussi pour l'amélioration réclamée et la motion de M. Howland fut adoptée à l'unanimité.

L'Hon. M. Simpson proposa une résolution déclarant :

" Que le creusement et la protection du Havre de Kingston soient regardés comme frisant partie du plan général d'amélioration de la navigation entre l'Ouest et l'Océan."

L'Hon. M. Young dit que cette motion comportait un principe extrêmement important : c'est que les améliorations locales doivent être faites aux dépens du trésor général. Au lieu de dépenser ainsi l'argent public, il vaudrait mieux améliorer la navigation du St. Laurent, ce qui ne présente réellement aucune difficulté sérieuse.

M. Howland assura qu'en principe il était d'accord avec M. Young, mais qu'en fait le gouvernement dépense des sommes importantes en améliorations locales et qu'Ontario devrait en avoir sa juste part.

M. Carruthers, de Kingston, dit que le port de cette ville était tout aussi essentiel au commerce que le lac St. Pierre.

M. Young reprit que le creusement du lac St. Pierre avait diminué de 50 p 100 le cout du transport entre l'Europe et Ontario ; que ce n'est point une amélioration locale. Le cas de Kingston est tout différent ; c'est une amélioration purement locale destinée à attirer dans son port un plus grand trafic. C'est pourquoi il propose en amendement : " Que dans l'opinion de cette chambre, les fonds publics ne devraient être dépensés que pour des fins d'intérêt général, et que l'amélioration du Havre de Kingston est une entreprise purement locale et non point générale."

Après quelques débats, l'amendement fut adopté par 35 voix contre 12.

L'Hon. M. Skead proposa de recommander au gouvernement d'améliorer aussitôt que possible les canaux de Carillon et de Grenville, attendu qu'ils sont complètement insuffisants pour les exigences du commerce. Adopté.

M. Bramley de Sorel fit motion :

" Attendu que le tonnage annuel du commerce avec les Etats-Unis qui passe par la rivière Richelieu est de près de 300,000 tonnes, il est très important que l'élargissement projeté du canal Chambly et que l'amélioration de la Navigation du Richelieu, soient exécutés aussitôt que possible.

M. L. E. Morin appuya cette motion, disant que l'amélioration demandée importait beaucoup à cette partie du pays et que sans elle l'amélioration du canal Grenville ne servirait guère.

L'Hon. M. Young prétendit que le gouvernement ayant incorporé la Compagnie du canal de Caughnawaga avec pouvoir de faire toutes ces améliorations, il ne pouvait intervenir avant le mois de mai 1874, époque à laquelle la charte expirera. Il ne doute point qu'à cette époque les travaux ne soient commencés.

Une discussion eut lieu à propos du canal de Caughnawaga et des probabilités de sa construction. M. MacPherson, de St. Jean, annonça que le gouvernement avait résolu d'améliorer le Richelieu au bas de Chambly et

de St. Ours. La motion fut retirée pour cette année.

M. Dobbell proposa la résolution suivante : " Que dans l'opinion de cette Chambre, bien que le gouvernement ne doive point perdre de temps à exécuter les améliorations projetées entre l'Ouest et l'Océan, cependant avant d'entreprendre le creusement du lac St. Pierre, il ferait bien de considérer si le commerce ne pourrait point être accommodé à Québec aussi bien qu'à Montréal."

MM. White et McLennan déclarèrent que les délégués de Montréal ne voulaient point demander à la Chambre d'engager le gouvernement à creuser le lac St. Pierre. Tout ce que cette ville demande c'est l'autorisation de prélever les fonds nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Que les Québécois améliorent leur port et qu'ils luttent avec Montréal. Il y a dans l'Ouest un trafic plus que suffisant pour les deux villes.

La motion fut retirée.

M. Howland fit la motion suivante :

" Que dans l'opinion de cette chambre une loi devrait être passée à l'effet de forcer les maîtres des navires ordinaires à donner des reçus de marchandises d'une manière précise, et non pas plus ou moins comme à présent et de les rendre responsables pour leur remise complète à leur destination suivant le bill de chargement original."

Une longue discussion eut lieu à ce sujet à laquelle prirent part nombre de membres. La question n'était point encore résolue quand la chambre s'ajourna :

Dans la soirée, les membres de la chambre de la Puissance assistèrent à un banquet somptueux qui leur était donné par la chambre de commerce d'Ottawa. M. McGillivray, président de cette organisation, occupait le fauteuil, ayant à sa droite M. Henry Fry, président de la chambre de la Puissance, M. Hill, de Boston, secrétaire de la chambre nationale des Etats-Unis, et l'Hon. M. Mitchel, ministre de la marine et des pêcheries ; à sa gauche, M. Hawley, de Détroit, représentant la Chambre Nationale des Etats-Unis, Hon. Dr. Tupper et M. McGiverin, ancien président de la chambre de la Puissance.

M. Hawley répondit à la santé du président des Etats-Unis ; l'Hon. M. Mitchel, à celle du gouverneur-général ; le Dr. Tupper à celle du gouvernement fédéral ; M. Hill à la santé de la chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis.

La réunion fut des plus agréables et se termina vers minuit.

TROISIEME SEANCE, 17 JANVIER.

La motion de M. Howland dont il est question plus haut fut renvoyée à un comité spécial.

Réciprocité.

L'Hon. John Young proposa la résolution suivante :

Attendu que la chambre de commerce des Etats-Unis, à sa réunion de St. Louis et plus récemment de New-York, a résolu d'exercer son influence légitime pour promouvoir une mesure de réciprocité commerciale avec le Canada sur une base large et libérale ; et

Attendu que le Conseil Exécutif de cette chambre a reçu instruction de s'adresser au Congrès pour lui demander la nomination d'une commission agissant d'accord avec le Département d'Etat pour négocier un tel traité ; et

Attendu que c'est l'opinion de cette chambre que des relations commerciales plus étendues avec les Etats-Unis seraient avantageuses aux deux pays :

Qu'il soit résolu que le Conseil Exécutif reçoive instruction d'adresser un mémoire au gouvernement en faveur de la nomination d'une commission chargée de conférer avec celle des Etats-Unis ou de prendre tels autres moyens qui répondront mieux à leur intention de conclure un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

L'Honorable moteur prononça un très beau

discours à ce sujet et dit que toute tentative de la part du Canada d'établir des relations plus intimes avec les Etats-Unis avait reçu une réponse cordiale de la part du gouvernement américain. Il donna l'historique des négociations qui avaient amené la conclusion du traité de réciprocité de 1854, des causes de son abrogation et des tentatives faites depuis deux ans surtout dans le but d'en obtenir le renouvellement. Maintenant les américains sont persuadés des avantages qu'ils en retireraient. Le traité de Washington a fait disparaître toutes les préventions contre l'Angleterre. Malgré la politique d'exclusion des américains, nous avons continué de permettre l'importation en franchise de leurs produits naturels et n'avons imposé contre eux aucun droit différentiel.

M. White corrobora le témoignage de M. Young sur les bonnes dispositions des américains, tandis que M. Deverber affirma que les provinces maritimes désiraient la réciprocité, et il seconda avec plaisir la motion de M. Young.

M. Hawley, de Détroit, remercia les délégués de la cordiale réception qu'ils avaient faite aux représentants de la Chambre Nationale des Etats-Unis. Il regrette que le Président de cette organisation ne soit pas présent ; mais il est porteur d'une de ses lettres dans laquelle il se déclare très favorable à la réciprocité. Puis il parla du sentiment qui présidait aux conventions de St. Louis et New-York et y vit le désir profond d'établir des relations plus étendues et plus cordiales entre les deux pays. Il dit que les américains avaient un grand intérêt dans l'accomplissement des travaux d'amélioration qui s'exécutent au Canada, surtout dans la construction du canal de Caughnawaga. Il cita le message du général Dix et assura que le mouvement aux Etats-Unis était en faveur du relâchement des restrictions commerciales. Il annonça qu'il avait écrit à M. Garrett Smith, l'homme d'Etat le plus respecté des Etats-Unis et qu'il s'était déclaré en faveur de la Réciprocité. Il termina en invitant le Conseil Exécutif à se rendre à la prochaine convention annuelle de la Chambre Nationale qui aura lieu à Chicago en octobre prochain.

M. Hill, de Boston, dit que malgré l'abolition du traité de réciprocité le volume du commerce entre les deux pays avait augmenté, ce qui prouve que leur disposition géographique est telle qu'ils ne peuvent se passer l'un et l'autre. Il pense que les restrictions devraient être abolies. Il n'a pas de doute que le Congrès nommera une commission et que cette commission sera composée d'hommes d'affaires, au fait de la question, qui concluront un arrangement acceptable aux deux peuples.

Après quelques remarques de MM. Henderson, de Boston, et Wilkes, de Toronto, la résolution ci-haut fut adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. Fraser, de Québec, il fut résolu d'adresser un mémoire au gouvernement pour le prier d'agir auprès des autorités à Washington, afin qu'elles accordent aux navires canadiens naviguant dans les eaux américaines les mêmes privilèges qui sont accordés aux navires américains naviguant dans les eaux canadiennes.

Chemin de fer du Pacifique.

M. J. E. Morin, de Montréal, secondé par M. Maynard, de St. Hyacinthe, proposa les résolutions suivantes :

1o Qu'une liaison par chemin de fer entre Halifax et le Pacifique à travers la vallée de l'Ottawa est devenue indispensable ; 2o Que dans la construction de ce chemin de fer on devrait avoir le plus extrême égard à la réduction des frais de transport ; 3o Que la construction d'un chemin de fer au nord du lac Supérieur n'est pas nécessaire pour le moment ; 4o Que la construction d'une ligne par le Sault Ste. Marie se reliant au réseau américain, et la construction d'un chemin de Pembina au Pacifique, sur le territoire britannique, économiseraient du capital et donneraient la route la plus courte ; 5o Que la construction d'un canal sur le côté canadien du Sault Ste. Marie donne-

rait une voie non interrompue de communications à travers la Baie Georgienne jusqu'au lac Supérieur ; 6o Que l'usage de la voie d'eau Canadienne en conjonction avec le chemin de fer réduirait les frais de transport au plus bas prix possible et offrirait la meilleure route pour le transport des produits des Etats du Nord-Ouest, et qu'un mémoire basé sur ces considérations soit adressé au Parlement du Canada.

M. Morin développa dans le discours dont il accompagna cette résolution, les idées et le projet énoncés dans les colonnes du *Négociant Canadien*.

Il fit voir à l'aide d'autorités aussi incontestables que celle de Mgr. Taché que la construction d'un chemin de fer entre le Canada et Winnipeg au nord du lac Supérieur serait presque une impossibilité ; que s'il était construit, l'exploitation de ce chemin coûterait des sommes énormes. Acceptant l'idée qui se trouve dans cette motion, la construction du Pacifique devient chose assez facile ; il sera plus tôt fait et la colonisation du Nord-Ouest avancera beaucoup plus vite.

L'Hon. John Young donna sur ce sujet lecture d'un essai qu'il avait préparé avec beaucoup de soin et qui contient en résumé tout ce que nous avons écrit à ce sujet dans le *Négociant Canadien*. Nous y renvoyons le lecteur.

Après une longue discussion, la motion fut retirée, l'objet de ses promoteurs ayant été atteint.

Pilotage.

M. Henry Fry, de Québec, proposa la résolution suivante :

" Que cette chambre regrette que le gouvernement n'ait encore pris aucune mesure pour l'amélioration du système de pilotage qui existe maintenant dans le bas du St. Laurent ; système qu'à sa dernière réunion cette chambre a déclaré basé sur des principes faux et comme tendant à créer de grands maux.

" Que cette chambre est d'opinion qu'en vue d'encourager le commerce direct avec les Indes Occidentales et Terre-Neuve, il est très-désirable qu'une exemption du pilotage obligatoire soit accordée aux bateaux à vapeur engagés dans ces commerces ainsi qu'à tous navires qui ne sont pas enregistrés pour plus de 300 tonnes, et engage le gouvernement à amender la loi en ce sens à la prochaine session du Parlement."

Après une courte discussion la motion fut adoptée avec une modification pour voyant à ce que les maîtres des vaisseaux transportant des passagers soient tenus de prouver leur compétence avant d'être exemptés de prendre un pilote.

M. Fry proposa aussi une motion demandant au Parlement d'interdire aux navires d'outre-mer de charger sur le pont, et montra que les trois quarts des naufrages sont occasionnés par l'habitude de charger ainsi. La motion fut adoptée, en la restreignant aux navires européens, et après le 1 août.

Sur motion de M. Simpson, il fut résolu de pétitionner le gouvernement en faveur de l'adoption d'une loi uniforme pour l'enregistrement des vaisseaux naviguant dans les eaux intérieures du Canada.

Sur motion de M. Fry il fut aussi résolu d'engager le gouvernement à prendre des mesures pour réprimer l'industrie de l'emballage des matelots qui s'exerce dans les villes maritimes, surtout celles de Québec, St. Jean et Halifax.

Faillite.

M. A. Robertson, de Montréal, proposa " Que dans l'opinion de cette Chambre, l'Acte de Faillite de 1869 et ses amendements ont été très utiles au commerce, et qu'un mémoire soit préparé et soumis au Parlement pour demander sa continuation." Après avoir lu la circulaire de la Chambre de Commerce de Montréal demandant l'opinion des autres organisations, il dit que les réponses avaient été presque unanimes en faveur de son maintien. Il croit que c'est la meilleure loi du pays.

M. Lee de Toronto, demanda à M. Robertson

d'ajouter "et son amendement" à la fin de sa motion. M. Robertson ayant refusé de se rendre à ce désir, M. Lee en fit une motion en amendement, qui fut rejetée par 26 voix contre 20, et la proposition principale fut adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. Hugh McLennan, il fut résolu :

"Qu'il est désirable que les chambres de commerce de St. Jean, N. B., Halifax, N. E., Québec et Montréal, Toronto et Hamilton, Ont., soient autorisées par le Parlement à nommer des ajusteurs de pertes pour ces ports.

M. McLennan fit aussi adopter la résolution suivante :

Que le grand et croissant commerce maritime exige qu'une cour d'amirauté soit établie dans la ville de Montréal ou que ses pouvoirs soient délégués à la Cour Supérieure."

M. Morison de Toronto proposa la résolution qui suit :

"Que cette Chambre ayant pris en considération la taxe sur les billets, suggère respectueusement qu'elle soit abrogée" :

Cette motion fut adoptée par 31 voix contre 16.

Sur motion de M. Howland secondé par M. Ogilvie, il fut résolu :

Que cette chambre regarde comme nécessaire une action législative pour exiger une entière uniformité dans les conditions de toutes les polices d'assurance.

M. Fraser de Québec introduisit une résolution demandant au gouvernement d'exiger des agences mercantiles faisant affaires au Canada des garanties sérieuses pour les dommages qu'elles pourraient causer par de faux rapports sur la solvabilité d'un marchand ou d'un industriel.

M. Morin cita à ce propos le cas d'un marchand de Montréal qui avait été représenté comme étant en faillite, ce qui était faux, mais qui aurait pu ruiner son crédit s'il n'eut possédé d'aussi amples moyens. Une poursuite a été intentée, mais s'il obtient jugement, il ne trouvera, au moment où il devra l'exécuter, que quelques tables et chaises.

Après une courte discussion, la motion fut retirée.

M. Fraser de Québec proposa la résolution suivante :—

Que cette chambre engage le gouvernement à faire passer par le Parlement un acte général d'inspection, et recommande que l'inspection du beurre, du poisson et des comestibles y compris le lard et le bœuf, soit obligatoire ; mais que l'inspection de la farine, du saindoux, du fromage et des grains de toutes sortes ne soit point obligatoire.

M. Morin appuya fortement sur la nécessité de rendre l'inspection du poisson obligatoire si l'on ne veut point le détruire complètement. L'inspection obligatoire est devenue indispensable et il faut espérer que le gouvernement le reconnaîtra et agira en conséquence.

M. Wylde d'Halifax proposa de renvoyer la question aux chambres locales avec instruction de faire connaître leur opinion au Parlement à sa prochaine session. Cet amendement fut adopté par 18 contre 17.

Sur motion de M. Harding, de St. Jean, il fut résolu que le gouvernement étant propriétaire des chemins de fer des provinces maritimes, devrait être sujet aux poursuites judiciaires pour tous les dommages qui pourraient arriver aux marchandises qu'il transporte, tout comme les autres compagnies.

Sur motion de M. Wilkes, il fut résolu d'adresser un mémoire au gouvernement en faveur de la distribution gratuite de la correspondance dans les villes du Canada.

Une motion en faveur de l'établissement d'observatoires dans les principales villes maritimes du Canada fut adoptée.

L'Hon. John Young proposa une série de dix résolutions en faveur du projet de câble atlantique canadien entre le Canada et l'Europe et recommandant au gouvernement de venir en aide à la compagnie qui entreprendrait de l'établir.

Ce sujet a été traité en long dans le *Négociant Canadien* et c'est identiquement le même projet qui a été développé par M. Young. Nous y renvoyons le lecteur.

Il y eut une expression générale d'opinion en faveur du projet et les résolutions furent adoptées à l'unanimité.

M. McGillivray lut un essai sur les mines du Canada et proposa qu'une somme de \$250,000 fût donnée à tout individu qui établira une manufacture pour la fabrication des lisses, engins, etc., etc., avec le minerai du pays.

Une discussion eut lieu, après quoi, sur motion de M. White, il fut résolu que le document et la résolution restassent sur la table.

Une motion demandant le rappel absolu des droits sur le thé et le café fut rejetée.

Une résolution en faveur d'un système uniforme de mesure des spiritueux fut adoptée sur motion de M. Hart secondé par M. Morin.

Après l'adoption de diverses motions de remerciements, la chambre s'ajourna à l'année prochaine.



AUX OFFICIERS PUBLICS DE LA PUISSANCE DU CANADA

Avis relatif aux Cautionnements

Par un Ordre en Conseil, du 17 Décembre 1872.

IL EST ORDONNE :—Que lorsqu'un Officier Public est requis de donner caution pour la due exécution de ses devoirs sous la couronne, la police

De la Compagnie de Garantie du Canada

Pourra être acceptée à la place de Caution Privées.

Les officiers qui ont déjà donné cautions, pourront les libérer et leur substituer immédiatement les bons de cette Compagnie.

Il n'existe donc plus aucune nécessité pour les officiers du gouvernement d'imposer à leurs amis des responsabilités sérieuses comme cautions, car l'occasion leur est maintenant offerte d'être leurs propres cautions, sur le paiement d'une faible prime annuelle à cette Compagnie.

Copies de l'ordre en Conseil, des prospectus et toutes autres informations peuvent être obtenues en s'adressant au Gérant de la

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président.—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président.—JOHN RANKIN, écr.,

Gérant et Secrétaire

EDWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.

LOTÉRIE VILLE-MARIE

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS

\$1.00 CHAQUE

PRIX	VALEUR
Une propriété (Rue du Bassin, Montréal)	
1-oyer annuel, \$300	5,000 00
Doux lots de terre (Rue St. Denis et Tanne-ries) \$7 0 chaque	1,400 00
Huit lots de terre (Chemin Ste. Catherine) à \$300 chaque	2,400 00
Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) à \$150 chaque	7,200 00
Un prix en or de mille piastres	1,000 00
Cinquante prix de \$50 chaque	2,500 00
Cent prix de \$5 chaque	500 00
Deux cents prix de \$1 chaque	200 00
Six cents prix de \$1 chaque	60 00
Mille dix prix valant	\$21,200 00

DONS :

1—A l'Évêché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale	2,000 00
2—Pour venir en aide à la construction de la chapelle de Notre-Dame du ouraqs	1,000 00
3—Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul)	1,000 00
4—Aux sœurs du Bon Pasteur	500 00
5—Aux Jésuites	500 00
6—Aux Oblats	500 00
7—Aux Sœurs de la Providence	500 00
8—Aux Sœurs de la Miséricorde	500 00
9—A la Colonie Populaire	500 00
	\$7,000 00

Des Agents Responsables sont demandés

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argentés seront déposés entre les mains du Procureur de l'Évêché de Montréal.

Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des argentés des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le *Nouvel Monde*, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priées d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données au prix sont au nom de l'Évêché qui en passera titre au gagnant aussitôt après la loterie, en payant le gagnant payant le prix du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné.

Pour \$10 on aura 11 Billets
" 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port.
S'adresser à

G. H. DUMESNIL,
Gérant et Trésorier,
De la Loterie Ville-Marie,
No 5, Rue St. Sacrement,
Mont.éal.

20 janv.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

Dame GENEVIEVE AMIC, épouse de J. P. C. Larose, de Verchères,

FAILLIE.

Les créanciers de la Faillite sus nommée sont par le présent notifiés qu'elle a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion ; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le SIXIEME jour de FEVRIER prochain, le syndic soussigné s'ira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Mont.

15-17

SOCIÉTÉ
DE
Construction de la Puissance
CAPITAL D'APPROPRIATIONS

La souscription de la deuxième émission est maintenant close, toutes les parts étant prises.
Ceux qui veulent y avoir des livres dans la première ou seconde émission ne peuvent le faire qu'en obtenant des transports.
Les livres de souscription pour les parts permanentes seront bientôt fermés.

DEPARTEMENT D'ÉPARGNE.

Six pour cent alloué pour sommes au-dessous de cinq cents piastres pr. l'ca à la Société; sept pour cent alloué pour toutes sommes pr. l'ca pour six mois ou plus.

F. A. QUINN,
Secrétaire-Trésorier,
55, Rue St. Jacques.

Montréal, 10 Janvier 1873.

PRIX COURANTS
DU
MARCHE DE MONTREAL

Acides			
Muriatique	par lb	5	54
Qualique	"	35	40
Sulphurique	"	4	5
Alcools			
Citron première	par 100 lbs	6 80	6 85
do seconde	do	Nominale	
Orange première	do	8 65	8 75
do seconde	do	Nominale	
Allumettes			
Allumettes Eddy	par ca 5 grosses	5 00	5 50
do Bêlé	do	4 50	5 00
do Becket	do	4 50	5 00
do Québec	do	4 40	5 00
Autres			
Bois du Canada	par lb	0	10
Etranger	do	10	11
Articles en bois			
do Cuivres assorties	3. 2 lb	2 25	
do do	4. 3 lb	3 50	
do do	9. 1 lb	1 00	
Epingles par boîte 5 Grosses	1 20	1 25	
Lavasses en bois	par douz.	manquant	
do zinc	do	2 25	
Seaux ordin.	2 cercs	2 25	
do do	3 do	2 50	
Tinettes à beurre en pin	p. 100	27 00	
do do en frêne	do	32 00	
Bains			
do en luten, No. 0*	par douz.	3 80	
do No. 0	do	3 20	
do No. 0	do	3 05	
do No. 1*	do	2 95	
do No. 1	do	2 80	
do No. 2	do	2 25	
do No. 3	do	1 05	
do en cordes, No. 1*	do	2 00	
do No. 1	do	2 00	
do No. 2	do	Manquant	
do No. 3	do	1 70	
do Hurl, No. 0	do	3 60	
do No. 1	do	2 95	
do No. 2	do	2 55	
Biscuits			
essentia à la Reine	par lb.	12	0 14
do au Vin	do	0	0 10
do Pie-Sic	do	85	0 10
do Mélanges communs	do	7	0 8
do do riches	do	0 12	1 1
Bleu			
rouge en boutons	par lb.	0 61	0 71
En billes assorties	do	0 12	0 15
Victoria Laundry	do	0	0 15
Bois de chauffage			
érable	par corde	9 50	10 00
Merisier	do	8 50	9 00
Hêtre	do	8 50	9 00
Méle	do	7 50	8 00
Épinette	do	7 50	8 00
Frêne	do	6 00	6 50
Bois de service			
Pin clair	par 1000 pieds	30 00	35 00
Seconde et troisième	do	10 00	10 00
Gull	do	12 00	12 00
Andriens de 3 pouces	par 100	60 00	60 00
première qualité	do	50 00	50 00
deuxième do	do	45 00	45 00
Gull	do	30 00	30 00
Épinette blanche	par 1000 pieds	2 00	2 10
Madriers 3 pouces	par 100	28 00	30 00
Frêne	par 1000 pieds	10 00	10 00
Bois de charpente Solives	do	14 00	15 00
Madriers de 3 pouces	par cent	28 00	30 00
Noyer noir	par 1000 pieds	70 00	80 00

Bois blanc 1 pouce haut	do	20 00	25 00
do 1 1/2 do ordinaire	do	17 50	20 00
do 2 do	do	17 50	20 00
do ne	do	17 50	20 00
do 3/4	do	50 00	60 00
Merisier	do	35 00	40 00
Merisier Hêtre et Érable	do	22 50	25 00
Boyer tendre	do	35 00	40 00
Ardeaux en pin	do	2 50	3 00
do Épinette	do	2 00	2 30
attes, pinet, épinette	do	1 00	
Bouchons			
bouchons à béro	par grosse	0 22	0 35
do do	do	0 10	1 00
do do	do	0 35	0 60
do do	do	0 10	0 20
do do	do	0 50	1 20
Bouteilles			
bouteilles Françaises à vin, p. grosse	manquant		
do Anglaises à vin	do	7 00	7 50
do Anglaises à bière	do	7 00	7 50
do A. Champagne	do	manquant	
Brûques			
brûques ordinaires par 1,000	7 50	8 00	
regées dures	do	8 00	8 50
do de front	do	9 00	9 00
A feu	do	35 00	36 00
do Bath par douz	do	0 35	0 40
Café Vert			
du Cap	par lb.	0 17	0 18
Rio	do	0 18	0 20
St. Domingue	do	0 15	0 18
Manaque	do	0 19	0 25
Caracibo	do	0 20	0 22
Jayla	do	0 20	0 25
Cherry	do	0 27	0 27
ava	do	0 24	0 25
Mocha	do	0 27	0 33
Mysoie	do	0 22	0 22
Cartes à jouer			
cartes par douz.	do	0 60	0 80
hors	do	2 00	4 00
Chanvre			
Nouvelle Zélande	do	0 10	0 10
de Russie	do	0 9	0 9
de Manille	do	0 14	0 12
do	do		
Cire			
cire du Canada	par lb.	0 30	0 35
marque de la Havane	do	0 70	0 75
Cordage			
table à licou	par lb.	0 12	0 14
do merlin	do	0 12	0 14
do grelin	do	0 12	0 14
Cordes, 18 pieds	par douz	0 95	1 00
do 60 pieds	do	1 50	1 60
do 72 pieds	do	1 70	1 70
do 100 pieds	do	2 40	2 40
Chaudron			
Spei marine de Belmont	par lb.	0 22	0 24
marque blanche	do	0 22	0 24
do colorée	do	0 23	0 30
française	do	0 24	0 25
de suif	do	0 10	0 11
Charbon			
Américain en bloc	par 2000 lbs	8 50	8 50
do pour grille	do	8 50	9 00
do waf	do	8 00	8 10
do noix	do	8 50	9 00
anglais pr. grille	do	8 00	8 00
date glacée	do	7 50	7 50
Scots à vapeur	do	8 50	8 50
Ang de Galles	do	8 50	9 50
Liverpool	do	8 00	8 00
intercolonial à vapeur	do	manquant	
do pour grille	do	12 00	14 00
de forge	do	5 00	6 00
do	do		
Chocolat			
Faylor	par lb.	27	30
Fry	do	25	1 00
Venier	do	45	50
Cacao			
Epice	par lb	40	40
Faylor	do	20	37
Chlorée			
carry	par lb.	10	12
Faylor	do	10	12
Cigares			
allemands	par 1000	15 00	21 00
arabe	do	24 00	60 00
herol de Manille	do	manquant	
italien	do	do	
Cirage			
No. 1	par grosse	2 75	3 00
No. 2	do	3 25	3 50
No. 3	do	4 50	4 75
Jay & Martin, 4 bott.	par douz.	1 90	1 75
do bott.	do	2 80	3 00
Colle forte			
Américaine	par lb.	20	30
Américaine ordinaire	do	manquant	
do blanche	do	40	50
Anglaise	do	manquant	
Comestibles			
Beurre de choix	par lb.	18	18
do ordinaire	do	13	15
Indiatre	do	12	14
Américain	do	7	8

de Kamouraska	do	24	15
Bacon fumé	do	manque	
panes salées	do	do	
do fumées	do	do	
jambons salés	do	12	15
do fumés	do	do	
keuf salé	par tierce	15 00	25 00
do	par baril	15 00	16 00
Lard salé mess.	do	15 00	16 00
do mess. mance.	do	manque	
do prime mess.	do	manque	
do prime	do	do	
do extra prime	do	manque	
Fromage choix	par lb.	60	12
do ordinaire	do	11	12
Mouton en tierce	do	11	14
do baril	do	10	10
do tinette	do	do	
Coton à chandelle			
Américain	par lb.	25	30
Couteaux			
Blanc de plomb Gentille	par 25 lbs	2 50	
do No 1	do	2 40	
do No 2	do	2 25	
do No 3	do	2 00	
Bain de zinc	par lb.	10	
Blanc de ceruse	par 100 lbs	0 75	
do d'Espagne	do	1 00	
Jaune tinte	do	2 00	3 00
Rouge de Venise	do	2 50	3 00
Vermillon commun	par 100	0 10	0 50
do de Chine	do	1 50	
Cuirs			
Cuir à Semaille, No. 1 B.A.	par lb.	28	27
do No 2	do	do	25
do (Slaughter)	do	30	33
Cuir à marnale	do	32	34
Vache Cirée Légère	do	42	45
do Lourde	do	40	42
do	do	do	do
Vache Buffle légère	do	30	33
do Grande Lourde	do	27	30
Vache à Gra (buff)	par pied	16	17
Vache fendue (pibbled)	do	16	17
Vache Cirée, unie	do	19	20
do carlée	do	17	18
veau Canadien, 21 à 30 lbs.	par lb.	75	80
do 30 à 30 lbs.	do	80	85
Peaux de Monton	do	35	40
do salées inspectées No 1	par lb	9	
do vertes do No 2	do	8	
Empois			
De Berger assorti	par lb.	12	13
De Riz	do	12	13
De Glenfield	do	13	14
De Edwardsburg	do	7	8
Imlach et Morton	do	7	8
De Malis	do	10	11
Épices			
Cajenne	par lb.	25	30
Claos de Grande	do	17	17
Gingembre d'Afrique	do	12	14
do Jamaïque	do	15	17
Macis	do	1 60	1 70
Muscade	do	90	1 00
Moutarde de Wix	do	17	18
do do, bott.	par douz	4 00	4 50
do do, 1 do	do	2 00	2 50
do de Taylor	par lb.	17	20
do de Keen	do	17	20
do Colman	do	17	20
do Française	par douz.	2 00	2 25
Piment	par lb.	7	8
Poudre noir	do	18	18
do blanc	do	30	32
do de Cayenne	do	15	17
Farines			
Supérieur extra	par baril de 100 lbs.	Nominale	
Extra	do	7 15	7 25
Fancy	do	6 65	6 75
De blé de l'ouest	do	Manque	
do du Canada	do	6 20	6 25
Canal Welland	do	Manque	
Forté pour boulanger	do	6 20	6 40
Superfine No. 2	do	5 70	5 75
Fine	do	5 00	5 10
Middling	do	4 00	4 25
Pollard	do	2 75	3 10
Farine en poche	par 100 lbs.	3 10	3 15
do d'Avalon	do	2 00	2 10
do do	par baril 200 lbs.	4 50	4 75
do de seigle	do	Manque	
do de Maïs	do	do	
Fournitures de Bord			
Goudron (Coal tar)	par baril.	5 80	
do Wilmington	do	5 00	
Poix	do	5 50	6 00
Résine épurée No. 1	do	5 50	6 00
do No. 2	do	6 50	7 00
do pale	do	8 00	9 00
Extra pale	do	9 00	10 00
Térébenthine	par gallon	0 72	0 75

Do de printemps	25
Do Jeune	5 .. 6
Chat sauvage	40 .. 60
Bête puaute	25 .. 50
Foin et Paille	
Foin, meilleur qualité, p. 100 bottes.	14 00 .. 16 00
do ordinaire	12 00 .. 13 00
Paille	6 00 .. 8 00
Fruits	
Amandes du Languedoc	par lb. 0 13 .. 0 14
do Jourdain	0 10 .. 0 17
do Provence	0 104 .. 0 114
do Princesse	0 18 .. 0 20
do Tragnone	0 124 .. 0 13
do Sicile	0 114 .. 0 12
Dates	7 .. 8
Figues de Smyrne	124 .. 15
do de Malaga	7 .. 8
Noix de Brésil	7 .. 8
do Grenoble	7 .. 7 1/2
do Cahors	7 .. 7 1/2
do Bordeaux	7 .. 7 1/2
Noisettes de Sicile	10 .. 11
do Barcelone	10 .. 11
Fruites d'Ente	par bozal 55 .. 1 25
do de Turquie	par lb. 1 80 .. 1 90
do de Malaga	1 00 .. 1 10
do	1 00 .. 1 10
do	1 00 .. 1 10
do London Layers	par boîte 2 25 .. 2 50
do Solon	7 .. 7 1/2
do Corinthe	par lb. 61 .. 71
do Valence	61 .. 71
Fruits au Miron	par doz. 2 50 .. 3 00
do à l'eau-de-vie	3 00 .. 4 00
Grains	
Blé de Prin.	par 60 lbs. Nominal
do Blanc d'hiver	do do
do Rouge d'hiver	do do
do Milwaukee No. 1	do do nominal
do do No. 2	do do
do Chicago No. 1	do do
do do No. 2	do do
Pois	par 60 lbs. 0 80
Mais	par 50 lbs. 57 1/2
Avoine	par 32 lbs. 32 1/2
Graine de Lin	par 40 lbs. 1 60 .. 1 65
do Mil	par 45 lbs. 2 50 .. 2 75
do Trèfle	par lb. 11
Houblon	
Récolte 1871	par lb. Manque
do 1872	19 .. 20
Huiles	
De Baleine brute	par gallon. Manque
De Lin domestique crue	do 74 .. 80
do do bouillie	do 82 1/2 .. 85
do étrangère crue	do 80 .. 82 1/2
do do bouillie	do 85 .. 87 1/2
De Lard Extra	do 80 .. 85
do No. 1	do 75 .. 80
do No. 2	do 70 .. 75
De loup marin raffiné	do 70 .. 72 1/2
do blanche ord	do 67 1/2 .. 70
do do	do 60 .. 62 1/2
do brune	do Manque
D'olive de bouche en fut	do 1 76 .. 1 80
do commune	do 1 10 .. 1 15
do bouche Baçgalup	do 2 00 .. 2 75
do en bouteille	par caisse. 3 40 .. 3 50
do à bout	do 0 00 .. 0 00
do Bartonet Guestier	do 7 50 .. 8 00
do do	do 8 50 .. 9 00
do Puget Bout.	do 5 50 .. 5 75
do do	do 6 50 .. 6 75
do Possel Bout.	do 2 00 .. 2 70
do do	do 3 40 .. 3 70
do Plagniol Bout.	do 2 95 .. 2 80
do do	do 3 50 .. 3 60
De morue	par gallon. 55 .. 67 1/2
De palme	par lb. 94 .. 10
De Ricin	par lb. 14 .. 15
Végétale	par gallon. 8 .. 8
Laine	
Lavée du Canada	par lb. 40
Etirée	do 35 .. 40
Commune	do 25 .. 35
Noire	do 25 .. 30
Magenta	
En beaux	par lb. 4 00
Mariages	
Cross et Blackwell	par doz. 2 00 à 2 70
Joyce	2 00 .. 2 10
Thly	2 00 .. 2 10
Pigot	Manque
Mastique	
Anglais	par 100 lbs. Manque
Domestique	do 3 00 .. 4 00
Melasse	
Barbade	par gallon 4 43
Centrifuge	19 .. 22
Cuba	25 .. 31
Demerara	30 .. 33
Moscovite	27 1/2 .. 32 1/2
Nouvelles-Orléans	Manque
Porto Rico	Manque
Sugar House	19 .. 20
Mine de plomb	
Dôme	par grosse. 2 00 .. 2 10
Anglaise	par lb. 5 .. 7
Pétrole raffinée	par gallon. 38 1/2 .. 42

Produits chimiques, &c., &c.	
Alun	par 100 lbs. 2 50 à 00
Bi-Carbonate de Soude	par baril de 112 lbs. 5 50 .. 0 00
Bleaching powder	par 100 lbs. 4 00 .. 4 25
Borax	27 .. 30
Camphre	par lb. 45 .. 50
Carb. d'ammoniaque	224 .. 25
Cochénille	80 .. 90
Couperose	par 100 lbs. 1 00 .. 1 25
Crème de Tartre, cristaux	par lb. 28 .. 30
do moulue	30 .. 32 1/2
Chlorate de Chaux	par 100 lbs. 4 00 .. 4 25
Extrait de Bois de Campeche	on gros par lbs. 94 .. 104
do	2-lbs. 104 .. 104
do	1-lbs. 114 .. 114
do	1-lbs. 124 .. 124
do	1-lbs. 14 .. 14
do Assorti	do 134 .. 134
Fleur de soufre	par 100 lbs. 3 25 .. 3 50
Garance hollandaise	par lb. 15 .. 16
do française	do 10 .. 12 1/2
Gomme Arabique en lots	do 25 .. 35
do	1-lb. 40 .. 50
do	1-lb. 45 .. 55
Ladgo de Madras	do 65 .. 75
do	do 55 .. 65
Laque à teindre	do 30 .. 35
Noir de fumée	do 61 .. 71
Noix de Galle	do 27 1/2 .. 32 1/2
Pâte de Reglisse de Calabre	do 18 .. 20
do Sicile	do 15 .. 16
Sel Epsom	par 100 lbs. 2 00 .. 2 30
Soude caustique	do 5 75 .. 5 80
Soufre en Canon	do 2 75 .. 3 00
Senné	par lb. 25 .. 30
Sel de Soude	par 100 lbs. 2 25 .. 2 50
Salpêtre	par baril 10 00 .. 11 50
Sardines à l'huile	boîte chaque 17 1/2
do do	do 20
Sagon, perlé	par lb. 0 11
Sauces assorties	par doz. 1 50 .. 3 25
Savon	
Savon commun	par boîte 60 lbs. 1 40
do brun ordinaire	do 0 04
do marque de la couronne	do 0 05 .. 0 05 1/2
do blanc	do 0 01 .. 0 05 1/2
do toilette	par doz. 0 30 .. 0 75
Sel	
Gros de Liverpool	par sac 2 10 à 2 25
Fin	1 75 .. 1 80
Factory Filled	2 25 .. 2 25
Fin de table	par doz. 1 25 .. 1 30
D'Hyères	par tubot 35 .. 40
De Godelsch	par baril. 1 50 .. 1 60
Sucres	
Centrifuge	par lb. 94 .. 94
Moscovite	do 83 .. 84
de Cuba	do 8 .. 9
Porto Rico	do 9 .. 9 1/2
Raffiné Ecossais	do 94 .. 94
do Anglais blanc	do 114 .. 114
do en morceaux	do 12 .. 12 1/2
Sucre jaune, No. 2	Set en échantillon.
do No. 3	do
Sucre blanc raffiné A.	par lb. 0 12
do cassé	do 0 124
do en poudre	do 0 124
do pour confiseur	do 0 134
Tabac, manufacturé	
Fancy Brigt	par lb. 0 48 .. 0 58
Bright	do 0 30 .. 0 40
Mahogany	do 0 17 1/2 .. 0 28
Bright	do 0 17 .. 0 30
Noir, à chiquer, sucré	do 2 17 1/2 .. 0 10 1/2
Marin	do 0 17 1/2 .. 0 10 1/2
Victoria	do 0 17 1/2 .. 0 10 1/2
Petit favori	do 0 17 1/2 .. 0 10 1/2
Diamant	do 0 60 .. 0 10 1/2
Prince de Galles Nos. 1 et 2	do 0 10 1/2 .. 0 15 1/2
do Nos. 2, 3 et 4.	do 0 14 .. 0 15 1/2
Américain en feuille	do Manque
Canadien	do 0 7 .. 7 1/2
The	
Gunpowder	Nominal
Extra fin à choix	par lb. 0 80 .. 0 90
Bon ordinaire à bon	do 0 70 .. 0 75
Commun à bon	do 0 60 .. 0 70
Impérial	
Extra fin à choix	do 0 75 .. 0 80
Bon ordinaire à bon	do 0 60 .. 0 70
Commun à bon	do 0 40 .. 0 50
Young Hyson	
Extra fin à choix	do 0 80 .. 0 90
Bon ordinaire à bon	do 0 70 .. 0 75
Commun à bon	do 0 45 .. 0 60
Hyson	
Extra fin à choix	do 0 60 .. 0 70
Bon ordinaire à bon	do 0 45 .. 0 55
Commun à bon	do 0 36 .. 0 40
Japonais	
Extra fin à choix	do 0 60 .. 0 65
Bon ordinaire à bon	do 0 51 .. 0 55
Commun à bon	do 0 27 1/2 .. 0 40
T'wankey	
Bon ordinaire à bon	do 0 35 .. 0 40
Commun à bon	do 0 25 .. 0 30
Souchong et Congou	
Extra fin à choix	do 0 65 .. 0 70
Bon ordinaire à bon	do 0 55 .. 0 60
Commun à bon	do 0 40 .. 0 50

Oolong	
Extra fin à choix	0 70 .. 0 75
Bon ordinaire à bon	0 65 .. 0 70
Commun à bon	0 40 .. 0 50
Vitres	
Alloumande par 50 pieds	
6 1/2 7 1/2 8 1/2 9 1/2 10 1/2 11 1/2 12 1/2 13 1/2 14 1/2	3 00
12 1/2 13 1/2 14 1/2 15 1/2	3 21
13 1/2 21	3 50
Spritueux, Vins, &c.	
Biere	
Allsopp bouteilles	par doz. 2 40 .. 2 60
do	1 50 .. 1 70
Bass	2 45 .. 2 60
do	1 60 .. 2 75
Jeffrey	2 45 .. 2 60
do	1 60 .. 1 75
W. Younger et Cie, bouteilles	2 45 .. 2 60
do	1 50 .. 1 60
Eau-de-Vie	
Girard frere	par gallon. Manque.
do	5 50 .. 6 00
Chaloupin	par gallon. 2 10 .. 2 25
do	7 00 .. 12 00
Biscuit, Dubouché et Cie	par gallon. 1 00 .. 2 00
do	6 00 .. 6 25
Hennessy et Cie	par gallon. 2 10 .. 2 25
do	7 75 .. 8 00
Martell	par gallon. 2 10 .. 2 25
do	7 75 .. 8 00
Jules Robin et Cie	par gallon. 2 00 .. 2 20
do	7 00 .. 7 50
Sazerac Desforges et Cie	par gallon. 1 00 .. 2 00
do	6 50 .. 7 00
Coran et Cie	par gallon. Manque.
do	6 00 .. 6 50
Pinet, Castillon et Cie	par gallon. 2 00 .. 2 10
do	7 00 .. 7 50
Central Vineyard Proprietors	
do	par gallon. 2 00 .. 2 10
Old Vineyard Proprietors	2 00 .. 2 10
Renault	par gallon. 2 00 .. 2 10
do	7 00 .. 7 75
Gerin	par gallon. 1 00 .. 2 40
do	6 50 .. 10 00
Genévre	
Boll and Dunlop	par gallon. 1 37 .. 1 40
DeKuyper	1 40 .. 1 42
Houtman	1 32 1/2 .. 1 35
Heineker	1 32 1/2 .. 1 35
Key Brand	1 35 .. 1 38 1/2
Beuker	Manque.
Linenbrink	do
Calices Rouges	
Boll et Dunlop	par calisse. 6 50 .. 6 60
DeKuyper	6 80 .. 7 00
Houtman	6 50 .. 6 60
Heineker	Manque
Key Brand	6 50 .. 6 60
Beuker	Manque.
Linenbrink	do
Calices Vertes	
Boll et Dunlop	3 50 .. 3 60
DeKuyper	3 80 .. 4 00
Houtman	3 50 .. 3 75
Heineker	3 60 .. 3 75
Key Brand	3 50 .. 3 75
Beuker	Manque
Calices Jaunes	
Key Brand	6 75 .. 7 00
Calices Bleues	
Key Brand	4 00 .. 4 25
Old Ton	
Booth	par calisse. 5 75 .. 6 00
Bernard	6 25 .. 5 50
Flett	4 50 .. 4 75
Whisky Ecossais	
Ramsay	par gallon. 2 00 .. 2 10
do	5 50 .. 6 00
Billock, Laid & Co.	par gallon. 2 85 .. 2 00
do	4 50 .. 5 00
Stewart	par gallon. 1 70 .. 1 80
do	4 00 .. 4 50
Vins Xeres	
Valette	par gallon. 0 85 .. 0 90
Paul Emile Thomas	0 75 .. 1 00
Montillo	0 80 .. 1 00
Lacave	1 20 .. 1 40
Pemartin	1 50 .. 4 00
Domecq	1 00 .. 1 25
Mulvoisie	2 10 .. 5 00
Cramp Butler et Cie.	Manque
do Amontillado	5 50
do Parafete	0 00
Vin de Gingembre Bern.	
do	par doz. 3 50
do	par gallon. 0 90
Domestique	par doz. 3 00
do	par gallon. 70 .. 80
Whisky Irlandais	
Cork Distillery	par gallon. 2 00 .. 2 20
Dunville	2 00 .. 2 10
do	5 75 .. 6 00
Whisky de Seigle	
En doune	32
Acquila	80
Rhum	
Jamaïque	par gallon. 1 90 .. 2 10
Demarara	1 70 .. 1 80
Cuba	1 00 .. 1 70



BATEAUX-A-VAPEUR
ENTRE LES
PORTS de FRANCE
ET CEUX DE
MONTREAL ET QUEBEC

Les vaisseaux suivants de première classe, en fer, à hélice, actuellement en construction, seront expédiés comme suit, savoir :

Le SS MONTREAL, Lloyd A '00, de 130 chevaux, enregistré pour 1,000 tonnes, partira de Marseilles pour Montréal et Québec, le ou vers le 5 avril 1873.

Le SS TORONTO, Lloyd A 100, de 130 chevaux, enregistré pour 1,000 tonnes, partira de la Charente et de Bordeaux pour Montréal et Québec, le ou vers le 30 avril 1873.

Ces navires ont été construits spécialement pour le commerce et l'on s'attend qu'ils feront des trajets fort rapides.

On se propose d'en faire une ligne régulière entre les ports français et le Canada, et les expéditeurs de toutes espèces de marchandises les trouveront tout-à-fait convenables et commodes.

Il y aura place pour un nombre limité de passagers.

On annoncera prochainement les noms des agents à Marseilles, Bordeaux, Charente et Malaga.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de la

Compagnie Franco-Canadienne de Steamers
(LIMITEE)

17, WATER STREET
LIVERPOOL

On à

MM. Thompson, Murray & Cie
41, RUE ST. SACREMENT

MONTREAL.

Il déc.

LA MEILLEURE POUDDRE A BOULANGER
QUI EXISTE.

THE COOK'S FRIEND

Est la seule origine et authentique.

ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS

Vendue par tous les Epiciers. 52

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE
PORCELAINES,
VERRERIES ET VAISSELLE,
339 et 341 Rue St. Paul,
BATISSE DES SOEURS, MONTREAL. 52

A. DUBORD & CIE.

Importateurs de
CIGARES et MANUFACTURIERS de TABAC
En Gros et en Détail
227 & 229 Rue St. Paul, Montréal.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

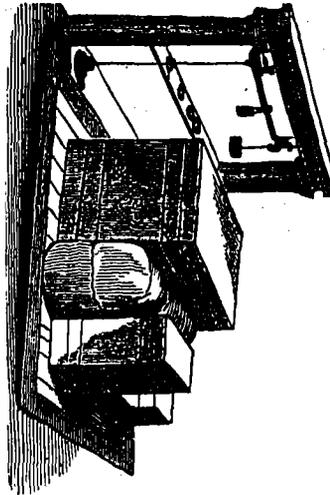
DESMARTEAU & CIE.

Importateurs de
VINS, LIQUEURS, EPICERIES, &c.
EN GROS
231 et 233 Rue des Commissaires
MONTREAL. 52

**ACHETEZ LA VERITABLE
BALANCE MODELE
DE
FAIRBANKS**

La bonne réputation de nos balances, a engagé des manufacturiers de Balances imparfaites et sans valeur, à leur donner le nom de "Balances de Fairbanks," et les acheteurs ont été souvent trompés par ces fraudeurs.

Si ces manufacturiers étoient capables de faire de bonnes balances, ils n'essaieraient pas de prondre notre nom.



Fairbanks et Cie., Londres, Angleterre.
Fairbanks et Cie., Boston, Mass.
Fairbanks et Cie., New-York.
Fairbanks et Cie., Chicago.
Fairbanks et Cie., St. Louis.
Fairbanks et Cie., Nouvelle-Orléans.
Fairbanks et Cie., Baltimore.
Fairbanks et Cie., Buffalo.
Fairbanks et Cie., Albany.
Fairbanks et Cie., Philadelphie.
Fairbanks et Cie., Cincinnati.
Fairbanks et Cie., Cleveland.
Fairbanks et Cie., St. Francisco.

FAIRBANKS & Cie.,

403, Rue St. Paul,
Montréal.

24 octobre



A VIS

MINISTERE DES DOUANES,

O. tawa, le 27 décembre 1872.

AVIS est, par le présent, donné que, par Ordre en Conseil, en date du 26 courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 3ème section de l'Acte 34 Victoria, chap. 10, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, d'ordonner et il est, par le présent, ordonné que les articles suivants soient portés sur la liste des articles qui peuvent être importés en Canada francs de droits, savoir :

Peutres, coton, tricot de laine et peluche employés dans la fabrication des gants et des mitaines.

Par ordre,

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

14-16

N. VALOIS & CIE.

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE
CHAUSSURES EN GROS
26 et 28 Place Jacques Cartier,
MONTREAL.

NARCISS VALOIS.

JUDR VALOIS.

GAUCHER & TELMOSSE

IMPORTATEURS DE
DENREES COLONIALES,
VINS ET SPIRITUEUX.
Marchands de
FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS
No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,
MONTREAL.

G. GAUCHER.

52

L. W. TELMOSSE

JOHN HOPE ET C^{TE}
Marchands Commissionnaires

Représentants en Canada :

MM. MOET & CHANDON, EPERNAY.

" BARTON & GUESTIER, BORDEAUX.

" JULES ROBIN & CIE., COGNAC.

M. M. MISA, XERES DE LA FRONTERA.

MM. COCKBURN, SMITHES & CIE., OPORTO.

M. FREDERIC VALLETTE, MARSEILLES.

MM. BULLOCH, LADE & CIE., GLASGOW.

" DEINHARD & CIE., COBLENTZ.

" E. & G. HIBBERT, LONDRES, Exportateurs de la bière en bouteille de MM. Bass & Cie.

" E. & J. BURKE, DUBLIN, Exportateurs de porter en bouteilles de MM. A. Guinness Fils & Cie., &c., &c., &c.

N. B.—On accepte les commandes que du Commerce en Gros.

29 octobre 872.

KIRKWOOD & MORE,

Marchands de

CEREALES, FARINES, POISSONS, ET HUILES DE POISSON,

No. 26 Rue des Enfants Trouvés,
MONTREAL.

P. L. TOUSSIGNANT,

SYNDIC OFFICIEL, ARTHABASKAVILLE,
Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

C. H. LETOURNEUX

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie,

Quincaillerie,

Coutellerie, etc., etc.

261 à 265, Rue St. Paul.

(Coin de la Ruelle Vaudreuil.)

MONTREAL.

A VIS

JOSEPH MERCIER

CARROSSIER,

Bien connu en cette ville, et résidant Rue Ste. Marie, No. 502, annonce au public et à ses amis, qu'ils l'ont si bien encouragé jusqu'à ce jour qu'il

Transporte son Atelier de Carrosserie

à

No. 50, RUE NOTRE-DAME,

à son nouvel établissement.
7 Novembre.

ADOLPHE GERMAIN

AVOCAT,

SYNDIC OFFICIEL POUR LE COMTE RICHELIEU

RUE GEORGE, SOREL.

M. GERMAIN se charge de toutes affaires légales et de collections dans le District de Richelieu.

ALMANACH

Agricole Commercial et Historique

DE

J. B. ROLLAND & FILS

POUR 1873

C'est l'ALMANACH le plus complet et il contient une foule de renseignements et de connaissances utiles et le seul Almanach dont le Calendrier des fêtes religieuses soit conforme à l'Ordo.

Prix..... 5 centimes

Calendrier de la Puissance du Canada

POUR 1873

Contenant une liste complète du Clergé de la Puissance.

Cartes Jacques-Cartier

Nous offrons au commerce un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.25, \$1.75 et \$3.00 la douzaine.

En vente à la librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14.

6 nov.

L'AGENCE COMMERCIALE

DU

CANADA

INSTITUTION NATIONALE

ETABLIE EN JANVIER 1871

Fournit des informations en détail sur le caractère, la capacité et la force financière de chaque marchand, commerçant, fabricant et banquier de toute la Puissance

Un Régistre contenant les noms et estimations des personnes qui sont dans les affaires, sera donné avec un exposé de chacun des changements et des nouvelles sociétés

MURRAY, MIDDLEMESS ET C^{IE},

PROPRIETAIRES

95, Rue St. François-Xavier, Montréal

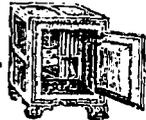
Hamilton, 20 James Street South.
Halifax, Hesselein's Building, Hollis St.
Toronto, 16 et 18, Wellington St. East.
St. Jean, N. B., Prince William Street.

Bureaux associés dans tous les Etats-Unis et la Grande-Bretagne

LES AGENCES COMMERCIALES.

"Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de l'annonce de l'agence mor. antile de MM. Murray, Middlemess & C^{ie}.

"Quoiqu'on puisse dire, les agences mercantiles sont devenues d'une indispensable nécessité aux hommes d'affaires, et sans vouloir déprécier les autres en quoi que ce soit, nous croyons que celle de MM. Murray Middlemess & C^{ie}. offre de solides et sérieuses garanties."—Le Négociant Canadien.



MANUFACTURE

DE

COFFRES FORT DE LA PUISSANCE

DE

GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer.

Constructeur de ponts en fer

AUSSI DE

GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs.
PORTES ET VOILETS en fer à l'épreuve du feu.
PORTES EN FER pour Banques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières.
COFFRES DE SURETE, pour la préservation de documents importants, Billets de Banques, Deventures, etc.
SERRURES BREVETÉES, spécialement adaptées aux portes de voûtes, Banques, Coffres-fort et Prisons.
OUTILS DE TAILLEURS DE PIERRE.
COFFRES-FORTS DE SECONDE MAIN pris en échange de coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU—320 RUE ST. LAURENT,

USINE :

Coin des rues Ontario et St. Charles Borromée

9, Juillet 1872.

MONTREAL.

39

DR. J. A. CREVIER

RESTAURATEUR DE LA CHEVELURE

Guérit toutes les maladies du cuir chevelure, éruptions, irritations, fontête la racine des cheveux, les empêche de tomber et les fait croître, leur rend leur couleur primitive.

Prix - - - - - \$1 00 la Boutelle.

Supérieur à toutes les préparations connues.

S'adresser au

DR. J. A. CREVIER,

37

44, Rue Bonsecours.

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES ET DE MINES (Limitée.)

Bureau principal—22 Mining Lane, LONDRES, Angleterre.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PETROLE (STANDARD PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT,

13 Halle aux Blés,

52

MONTREAL.

Les Marchands de la Campagne

Sont priés de ne pas oublier la

PHARMACIE PICAULT & FILS

dans leurs achats du Printemps, Tous les articles sont de qualité supérieure et à des PRIX EXTREMEMENT BAS.

AUSSI

GRAINES DE CHAMPS, DE JARDINS et de FLEURS toutes fraîches.

PICAULT & FILS,
PHARMACIENS CHIMISTES,
65, Rue Notre-



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

Mardi, le 24^{ème} jour de Décembre 1872.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

ATTENDU que par l'Acte passé en la 36^{ème} année du règne de Sa Majesté et intitulé : " Acte pour amender un Acte de la présente session et pour autoriser le Gouverneur en Conseil à imposer un droit sur le thé et le café importés des Etats-Unis dans le cas y mentionné," il est prescrit que si en aucun temps il était exigé aux Etats-Unis d'Amérique, sur le thé ou le café importé du Canada un droit plus élevé que celui imposé sur le thé ou le café importé de tout autre pays, alors le Gouverneur en Conseil pourra imposer sur le thé ou le café importé des Etats-Unis en Canada un droit de douane égal au droit payable aux Etats-Unis sur le thé ou le café importé du Canada; pourvu que le thé ou le café importé en Canada de tout autre pays que les Etats-Unis, mais passant en transit dans les Etats-Unis, sera franc de droit.

Et attendu que le cas mentionné dans l'Acte cité plus haut s'est présenté et que le thé et le café importés aux Etats-Unis du Canada sont soumis à un droit de dix pour cent *ad valorem*, tandis que les thés et cafés importés des pays à l'est du Cap de Bonne Espérance sont exempts de droits.

Il a plu à Son Excellence en Conseil, sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Finances et sous l'autorité de l'Acte précité, d'ordonner et il est, par le présent, ordonne qu'un droit de dix pour cent soit imposé, depuis et après le premier jour de Janvier prochain, et ce droit est par le présent imposé et pourra être perçu sur le thé et le café importés en Canada des Etats-Unis d'Amérique " depuis et après cette date." 14-18

W. A. HILMSWORTH,
G. officier du Conseil Privé.

Montréal, 25 décembre 1872.



Aux Contracteurs.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et intitulées " Soumissions pour le Canal de Carillon, Chaussée et Glissoire," seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, LUNDI, le 27 de JANVIER prochain (1872) pour la construction d'une Chaussée, d'une Glissoire et d'un Canal avec deux écluses sur les Rapides de Carillon.

L'on peut voir les plans et devis des travaux à ce Bureau, et au Bureau de l'Ingénieur, Pointe Fortuna, le et après Mercredi, le 22^e jour de Janvier prochain, et alors des blancs de soumission seront donnés.

Toutes les soumissions doivent être faites sur blancs imprimés et à chacune, doivent être apposées les signatures de deux personnes responsables et solvables, habitant la Puissance et voulant se porter garantes pour l'accomplissement légal du contrat.

Le Départ-trait ne s'obtient pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 25 décembre 1872. } 14-16

Le temps fixé pour recevoir des soumissions pour ces travaux a été étendu jusqu'à LUNDI, le TROIS FEVRIER prochain.

Département des Travaux publics }
Ottawa, 1^{er} janvier 1873. } 16 17

HOSPICE LABELLE & C^{IE}.

Marchands de

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,

No. 10, RUE DU PORT,

52

MONTREAL.

HAGENS & CIE.,

(Autrefois Luders, Hagens & Cie.)

IMPORTATEUR EN GROS

DE

Ferronnerie, Porcelaine, Produits Chimiques, Teintures, Bronzes, Draps de Crin, Colle-Forte, Crayons de A. W. Faber, Cigares, Cartes à jouer, et Articles Allemands de Fantaisie, Etc.

351, RUE DES COMMISSAIRES,

Vis-à-vis la Douane

MONTREAL.

MORIN & CIE.,

COURTIERS ET COMMISSIONNAIRES,

POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE

COMESTIBLES,

EPICERIES,

SPIRITUEUX,

ET

DENREES COLONIALES.

AGENTS POUR LA

Distillerie de Prescott,

Coin des rues ST. NICHOLAS et ST. PAUL

MONTREAL.

GEANDES DECOUVERTES

DU

Dr. J. A. CREVIER.

L'ANTI-CHOLERIQUE

Le seul spécifique connu contre le choléra et toute espèce de Diarrhée, Dérangeant d'Intestins et d'Estomac, Indigestions, &c., &c.

Cures merveilleuses attestées par des personnes dignes de foi et bien connues.

Prix - - - - 50 Cts. la Bouteille.

Certificats par les personnes suivantes :

Les RR. Mess J. Raymond, ptre., V.-G. et Sup. du Collège de St. Hyacinthe; Ed. Crevier, ptre., V.-G. et Sup. du Collège de Ste. Marie de Monnoir, J. M. Duron, ptre.; F. A. Collette, Ptre., Sup. du Collège de St. Césaire; J. Provencal, curé de St. Césaire; J. S. Taupier, Ptre., curé de St. Paul; l'Hon. W. Chaffers, membre du Conseil Législatif; les Docteurs Franchère, Pinsonneault, Jueques, et par M. Charles Couture, Victor Côté, J. Bto. Tessier, Della Philomène Gauthier, et un grand nombre d'autres personnes.

S'adresser au

Dr. J. A. CREVIER,

No. 44, Rue Bonsecours.

Réduction libérale faite au commerce. 87

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

SYLVESTRE BONNEVILLE & ALFRED GARRIEPY, commerçants de la Cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme tels sous la raison sociale de

Bonneville & Garrépy,

FAILLIS.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Mardi le quatrième jour de Février 1873 à 8 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 4 janvier 1873.

15-16

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.

IMPORTATEURS DE VINS, SPIRITUEUX

EPICERIES,

MARCHANDS DE FARINE, LARD, SAINDOUX,

274 et 291 Rue des Commissaires,

MONTREAL.

S. GELINAS,

IMPORTATEUR.

No. 256, Rue St. Paul

Troisième porte de

M. AMABLE PREVOST.

52

MONTREAL.

Thomas, Thibaudeau & Cie.

IMPORTATEURS DE NOUVEAUTES

En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS, THIBAudeau & Cie. Montréal. THIBAudeau, THOMAS & Cie. Québec. MONTREAL. THOMAS & THIBAudeau, Manchester. 52

MAGASIN CANADIEN

DE

FERRONNERIE

H. BELINEAU

IMPORTATEUR DE

Ferronneries

Et Fabricant de

FERBLANTERIES

ENSEIGNE DE L'EGUINE ET DU CADENAS

Nos. 193 et 195, rue St. Paul

MONTREAL.

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes. Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi : Poêles doubles à un ou deux fourneaux. Poêles de Cuisine à charbon et à bois, de fantaisie et autres. 52

ETABLIS EN 1869



J. T. LETOURNEUX

IMPORTATEUR DE

PEINTURES DE TOUTES SORTES

Huiles, Vernis, Mastics, Pinceaux, Verres à vitres, Lampes, Cheminées, Collets, Etc., &c.

VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR TAILLEES A DEMANDE.

RECETTES POUR TEINDRE, ETC.

Seul agent pour la Puissance du Canada de la Grande Patented de Dossiers pour Essieux.

No. 259, Rue St. Paul, Montreal,

Enseigne de la Lampe, Pinceau et Bril de Peinture. 26

PIERRE JOLY & CIE.

IMPORTATEURS

MARCHANDS D'EPICERIES

Vins, Liqueurs, Provisions,

TABAC & CIGARES

264, RUE ST. PAUL, et 209 & 211, RUE

DES COMMISSAIRES

MONTREAL, P. Q.

Les Marchands qui s'établissent surtout trouveront à cet établissement des avantages tant par la variété du stock que pour la régularité des prix. 17

PRINTEMPS 1872

MARCHANDISES SECHES EN GROS

Un assortiment complet de Marchandises de nouveautés, de goût et d'étape, comprenant Le célèbre alpaca noir

"Beaver Brand,"

Soles noires

et étoffes à robes en grande variété, chez

OGILVY & CIE.

16

MONTREAL.

BOYER, HUDON & CIE.,

Successeurs de LOUIS BOYER & CIE.,

MARCHANDS DE

GRAINS ET FARINES,

PROVISIONS et EPICERIES,

L. ALPHONSE BOYER.

FIRMIN HUDON.

CHARLES BOYER.

MONTREAL.

52

S. ROUSSEAU, FERBLANTIER ET PLOMBIER

No. 337, Rue St. Laurent,

MONTREAL.

HUILE DE CHARBON, LAMPES, CHEMINÉES ET MÈCHES DE LAMPE

Ordres pour Fournaises à AIR Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Fournitures de Poêles, etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvertures promptement remplis.

PRIX EXTREMEMENT MODÉRÉS.

M. S. ROUSSEAU a été pendant plusieurs années chef d'atelier chez M. T. Crevier, Rue Notre-Dame, où il a acquis une grande expérience dans ce genre d'ouvrage.

18 Juillet.

40

LA FABRIQUE DU PEUPLE

M. A. DEROCHE

(Successeur de J. B. DEROCHE)

Importateur et Manufacturier de

TABACS, CIGARES, Etc

Nos. 241 et 243, RUE ST. PAUL,

MONTREAL.

A l'Enseigne de la grosse Torquette vous trouverez du Tabac de toute espèce et de la meilleure qualité en feuilles, en torquettes et en poudre, en gros et en détail, et au plus bas prix. 52

LE

BULLETIN DE NEW-YORK

JOURNAL FINANCIER, COMMERCIAL

ET D'EMIGRATION

PARAIT TOUS LES LUNDIS

ABONNEMENT POUR LE CANADA

Un an..... \$3.00

Six mois..... 1.50

Les communications relatives au journal et les remises de valeurs devront être adressées au Directeur du Bulletin de New-York, 48 Broad Street, ou au Bureau du Négociant Canadien.